



SDEC ÉNERGIE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

(art. L. 2121-24 du CGCT)

3EME TRIMESTRE 2017

SOMMAIRE

DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2017

1. Fourniture et mise en service de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques en groupement de commandes avec le SDEM50.
2. Reconductions de marchés
3. Accord-Cadre - Prestations d'expertise technique, financière et comptable - Avenant n°1 : Lot 2 "Domaine du gaz"
4. Transfert de compétence –Vieux Bourg (Eclairage Public)
5. Plan Climat Air Energie Territorial – PCAET - Communautés de communes Cœur Côte Fleurie et Cabourg Normandie Pays d'Auge
6. Conseil énergétique - Noues de Sienne
7. Suivi énergétique – Conventions Post CEP : May-sur-Orne, Bénerville-sur-Mer et Livarot-Pays-d'Auge
8. Convention de partenariat avec l'Association « Les Petits Débrouillards Grand Ouest » - Animation des ateliers pédagogiques de la Maison de l'Energie - Année scolaire 2017/2018
9. Aides financières – Achat d'un véhicule électrique pour les besoins de la collectivité – CU Caen la Mer, Colleville-Montgomery, Colombelles, Condé-en-Normandie, Houlgate, Ifs, Souleuvre-en-Bocage
10. Soutien financier pour l'organisation de l'évènement « Condé vert demain »
11. Convention SDEC ENERGIE - Livarot-Pays-d'Auge
12. Programme d'extension du réseau public d'électricité - 6ème tranche 2017
13. Programme de sécurisation du réseau public d'électricité - 6ème tranche 2017
14. Programme de renforcement du réseau public d'électricité - 7ème tranche 2017
15. Marchés de travaux - Déclarations de sous-traitances
16. Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de VIRE-NORMANDIE au SDEC ENERGIE au titre des travaux d'éclairage public associés au projet d'effacement coordonné de réseaux VIRE - « ROUTE D'AUNAY »
17. Etat contradictoire - Eclairage Public - Vieux Bourg
18. Aides financières - Eclairage Public - Villers Bocage
19. Projets des Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte - TEPCV - Aides financières
20. Avenant financier à la convention FSE (fonds de Solidarité Energie) 2017
21. Convention 2017 avec l'opérateur de l'habitat - SOLIHA
22. Convention 2017 avec l'opérateur de l'habitat - CDHAT
23. Partenariat 2017 avec l'opérateur de l'habitat INHARI
24. Soutien financier à la rénovation énergétique - SOLIHA - Longvilliers
25. Soutien financier à la rénovation énergétique - CDHAT - Saint Germain de Tallevende (Vire-en-Normandie)
26. Aides au développement économique du réseau

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 19 SEPTEMBRE 2017

1. Adhésion de la Communauté de communes Cœur de Nacre et transfert de sa compétence Energies Renouvelables, pour la production d'énergie solaire photovoltaïque de la toiture du centre aquatique Aquanacre
2. Reversement de la TCCFE – Communes nouvelles de moins de 2 000 habitants
3. Reversement de la TCCFE – Communes nouvelles de plus de 2 000 habitants
4. Reversement de la TCCFE – Commune urbaine de Cuverville
5. Financements par fonds de concours
6. Clôture des régies de recettes et délégation au Bureau Syndical pour la création et la révision de régies d'avances et de recettes nécessaires au fonctionnement des services du syndicat
7. Actualisation des commissions CAO, CDSP et CCSPL

DATE D'AFFICHAGE : 21 SEP. 2017

2017-06/BS/DB-01

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2017 Extrait du registre des délibérations
--

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 15 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 8 septembre 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	21	
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés :</u> François BLIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
		<u>Pouvoir :</u> néant.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Fourniture et mise en service de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques en groupement de commandes avec le SDEM50 -

Le marché public concerne la fourniture d'infrastructures de recharge rapide pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, de la signalétique verticale associée et mise en service des infrastructures de recharge.

Il fait suite à la création d'un groupement de commandes entre le SDEC ENERGIE et le SDEM 50 autorisée par le bureau syndical du 31 mars 2017.

Les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Accord-cadre de fournitures et services, avec minimum et maximum, passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert conformément aux articles 25-I-1°, 66,67, 68 et 78 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- Durée : 12 mois à compter de sa date de notification,
- Etendue/allotissement :

N°	Intitulé du lot	Quantité mini	Quantité maxi
1	Fourniture de bornes de recharge d'une puissance de 50 kVA	2	12
2	Fourniture de bornes de recharge d'une puissance supérieure ou égale à 100 kVA	0	12

Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis aux JOUE et BOAMP le 30 Juin 2017.

La publicité correspondante est parue le 5 Juillet 2017 au JOUE (annonce 2017/S 126-256096) et au BOAMP (avis n° 17-93292). Elle a également été mise en ligne sur notre site internet ainsi que sur notre profil acheteur www.uamc14.com/sieecalvados sur lequel les candidats pouvaient télécharger le dossier de consultation.



DATE D'AFFICHAGE : 21 SEP. 2017

2017-06/BS/DB-01

Au total, 29 sociétés ont téléchargé le dossier de consultation et 2 ont remis une offre.

Pour chaque lot, l'offre économiquement la plus avantageuse a été retenue en fonction des critères pondérés suivants :

- Prix des prestations – note sur 10 points, pondérée à 60 %,
- Valeur qualitative de l'offre – note sur 10 points, pondérée à 40 %.

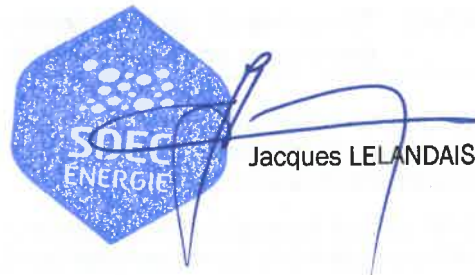
Après analyse des deux offres et considérant le caractère irrégulier de celles-ci, la commission d'appel d'offres du 30 Août 2017 (cf. PV de la CAO du 30 août 2017 en annexe) a déclaré cet appel d'offres infructueux et proposé de relancer un nouvel appel d'offres.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres,*
- *autorise le Président à relancer au plus vite un nouvel appel d'offres et à signer l'ensemble des pièces, documents et actes se rapportant à cette décision.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS

26 SEP. 2017

COURRIER

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 21 SEP. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 26 SEP. 2017

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D'AFFICHAGE : 21 SEP. 2017

2017-06/BS/DB-02

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 15 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 8 septembre 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice : 24

Présents : 21

Pouvoirs : 0

Suffrages exprimés : 21

Etaient présents : MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.

Etaient excusés : François BLIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.

Pouvoir : néant.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : Reconductions de marchés

Les marchés suivants arrivent à échéance, selon le délai prévu à leurs actes d'engagement :

- **Accord cadre pour la fourniture de transformateurs, postes de transformation et armoires de coupure**

OBJET	TITULAIRE	DUREE (mois)	NB DE RENOUVT	PRISE D'EFFET	DATE FIN MAXIMUM	RENOUVT N°
Lot 1 « PSSA-PSSB »	Epsys, Ormazabal, Transfix	12	3	09 et 11/12/2015	08 et 10/12/2019	2
Lot 2 « H59 »	Transfix, Rématelec, Siemens			10 et 11/12/2015	9 et 10/12/2019	
Lot 3 « H61 »	Siemens, Transfix, Ormazabal, Rématelec			09, 10 et 11/12/2015	08, 09 et 10/12/2019	
Lot 4 « PRCS »	Epsys, Ormazabal, Transfix			09 et 11/12/2015	08 et 10/12/2019	
Lot 5 « Armoires de coupure »	Epsys, Ormazabal			09/12/2015	08/12/2019	
Lot 6 « PUC »	Epsys			09/12/2015	08/12/2019	
Lot 7 « PAC »	Epsys, Ormazabal, Transfix			09 et 11/12/2015	08 et 10/12/2019	

- **Travaux et maintenance Eclairage public – Signalisation lumineuse – Bornes électriques**

OBJET	TITULAIRE	DUREE (mois)	NB DE RENOUVT	PRISE D'EFFET	DATE FIN MAXIMUM	RENOUVT N°
Lot 1 "Bessin"	TEIM/INEO	12	3	01/01/2016	31/12/2019	2
Lot 2 "Bocage-Suisse-Normande"						
Lot 3 "Caen Ouest"						
Lot 4 "Caen Agglo"	SPIeCityNetworks					
Lot 5 "Pays d'Auge Nord"	CITELUM					
Lot 6 "Pays d'Auge Sud"	SPIeCityNetworks					

DATE D’AFFICHAGE : 21 SEP. 2017

2017-06/BS/DB-02

➤ **Autres**

Objet/Lot	Titulaire	Durée (en mois)	NB de renouvel	Début de marché	Fin du marché	Renouv N°
Entretien des locaux du SDEC ENERGIE	JBS Propreté	12	3	01/12/2016	30/11/2020	1
Fourniture de carburants par cartes accréditives	Total	12	2	26/11/2015	25/11/2018	2
Logiciel CIAT – Maintenance et évolutions informatiques	CIAT	12	3	18/11/2015	17/11/2017	2

Le Président propose au Bureau Syndical de renouveler ces marchés, et ce, conformément aux dispositions de la réglementation en matière de marchés publics et des différentes pièces contractuelles.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité, décide :

- de renouveler les marchés susvisés pour 12 mois à compter de leurs dates anniversaire de notification respectives ;
- de charger le Président de l’exécution de la présente décision ;
- de l’autoriser à signer tout acte s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS

26 SEP. 2017

COURRIER

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **21 SEP. 2017**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **26 SEP. 2017**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D'AFFICHAGE : 21 SEP. 2017

2017-06/BS/DB-03

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 15 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 8 septembre 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	21	
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés :</u> François BLIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT. <u>Pouvoir :</u> néant. <u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Accord-Cadre - Prestations d'expertise technique, financière et comptable - Avenant n° 1 : Lot 2 "Domaine du gaz".

Dans le cadre de son activité d'expert-comptable et de commissaire aux comptes, le co-traitant Entreprise & Performance a engagé un rapprochement stratégique, en 2013, avec le cabinet COGEDIAC, société d'expertise Comptable et de commissariat aux comptes.

Le rapprochement des deux sociétés a permis de constituer un pôle de ressources multi spécialistes (audit, conseil, organisation, fiscalité, social, systèmes d'information...) disposant notamment d'une forte expérience dans le secteur public et parapublic, le cabinet Entreprise et Performance bénéficiant dès lors de façon complètement intégrée de l'ensemble des ressources tant humaines que matérielles du groupe COGEDIAC.

Début 2017, cette logique d'intégration a été poussée jusqu'à son terme puisqu'il a été décidé de fusionner les deux sociétés. Le processus a été entériné par l'assemblée générale extraordinaire de la société Entreprise et Performance, avec effet au 24 avril 2017.

Ainsi, c'est donc la société COGEDIAC, société absorbante, qui réunit l'ensemble des moyens et le personnel des deux sociétés et continue à exploiter la marque Entreprise et Performance.

Dans le cadre de cette procédure, l'accord-cadre de prestations d'expertise technique, financière et comptable, est donc transféré au profit du groupement NALDEO SAS / COGEDIAC.

L'ensemble des autres dispositions du présent accord-cadre reste inchangé.

Dans ces conditions, la commission « Concessions Gaz », réunie le 31 août 2017, propose d'établir un avenant. Ce dernier a été transmis aux membres du Bureau Syndical, en annexe 3 de la note de présentation.



DATE D'AFFICHAGE : 21 SEP. 2017

2017-06/BS/DB-03

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter l'avenant proposé (joint en annexe),
- autorise le Président à le signer et à le mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 21 SEP. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 26 SEP. 2017

PREFECTURE DU CALVADOS

26 SEP. 2017

COURRIER

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 21 SEP. 2017

2017-06/BS/DB-04

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 15 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 8 septembre 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	20	<u>Etaient excusés :</u> François BLIN, Gérard POULAIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
		<u>Pouvoir :</u> néant.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Transfert de compétence –Vieux Bourg (Eclairage Public)

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, il est proposé au Bureau Syndical de se prononcer sur la demande de transfert de compétence suivante :

Collectivité	Date de la délibération	Compétence
Vieux-Bourg	10 juillet 2017	Eclairage Public

Il appartient au SDEC ÉNERGIE de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le transfert de cette compétence à la carte, visée à l'article 3.4 des statuts du SDEC ÉNERGIE ;
- de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

PREFECTURE DU CALVADOS
26 SEP. 2017
COURRIER

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS



DATE D’AFFICHAGE : **21 SEP. 2017**

2017-06/BS/DB-04

Délibération certifiée exécutoire :
- pour avoir été publiée ou notifiée le : **21 SEP. 2017**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **26 SEP. 2017**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D'AFFICHAGE : 21 SEP. 2017

2017-06/BS/DB-05

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 15 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 8 septembre 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice :

24

Présents :

21

Pouvoirs :

0

Suffrages exprimés :

21

Étaient présents : MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.

Étaient excusés : François BLIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.

Pouvoir : néant.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : Plan Climat Air Énergie Territorial – PCAET - Communautés de communes Cœur Côte Fleurie et Cabourg Normandie Pays d'Auge

Dans le cadre de son accompagnement à la maîtrise de l'énergie, le SDEC ENERGIE a été sollicité par les Communautés de communes Cœur Côte Fleurie et Cabourg Normandie Pays d'Auge pour répondre à leur obligation réglementaire d'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial - PCAET.

Le coût de réalisation du PCAET (valorisation de l'accompagnement du syndicat) pour ce type de territoire est estimé à 55 000 €.

En application des aides financières adoptées par le Comité Syndical du 6 avril 2017, il revient au Bureau Syndical de définir la contribution du syndicat, sur proposition de la commission Énergie.

Considérant :

- que cette action s'inscrit dans le cadre de la commission consultative pour la transition énergétique, mise en place par le SDEC ÉNERGIE fin 2015 avec la loi « Transition Énergétique pour une croissance verte » ;
- que la réalisation des PCAET par le SDEC ÉNERGIE permettra au syndicat d'accompagner à court terme les collectivités dans la réalisation de projets opérationnels issus de ce diagnostic ;
- que les Programmes Pluriannuels d'Investissements sur le réseau public d'électricité, comme ils sont prévus dans le cadre du futur contrat de concession, seront directement impactés par les conclusions du PCAET ;
- que la portée stratégique de cet accompagnement doit permettre de développer des partenariats avec les communautés de communes et la Région ;

Dans ces conditions, la commission « Énergie », réunie le 4 septembre 2017, propose au Bureau Syndical la prise en charge totale de la réalisation des PCAET susvisés.



DATE D'AFFICHAGE : 21 SEP. 2017

2017-06/BS/DB-05

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'accepter les conventionnements dans les conditions énoncées ci-dessus et autorise le Président à les signer et à les mettre en œuvre ;*
- *charge le Président de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 21 SEP. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 26 SEP. 2017

PREFECTURE DU CALVADOS

26 SEP. 2017

COURRIER

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 21 SEP. 2017

2017-06/BS/DB-06

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 15 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 8 septembre 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	21	
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés :</u> François BLIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT. <u>Pouvoir :</u> néant. <u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Conseil énergétique – Noues de Sienne

Par délibération en date du 4 juillet 2017, la commune de Noues-de-Sienne (catégorie C) a émis le souhait de bénéficier du service de Conseil Energétique (CEP) pour 20 de ses bâtiments.

En application des aides et contributions financières adoptées par le Comité Syndical du 6 avril 2017, la commission « Energie », réunie le 4 septembre 2017, propose au Bureau Syndical l'adhésion de cette collectivité pour un montant de: 3 125 €/an (625€/bâtiment/an, avec une aide du SDEC ÉNERGIE de 75%, soit 9 375 €/an).

Le projet de convention a été transmis aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion – annexe 5 de la note de présentation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la convention proposée (jointe en annexe) et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant ;
- dit que la dépense sera imputée à l'article 65738 ;
- charge le Président de l'exécution de la présente décision.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE DU CALVADOS

26 SEP. 2017

COURRIER

Jacques LELANDAIS



DATE D'AFFICHAGE : 21 SEP. 2017

2017-06/BS/DB-06

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 21 SEP. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 26 SEP. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 21 SEP. 2017

2017-06/BS/DB-07

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 15 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 8 septembre 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice :

24

Présents : 21

Pouvoirs : 0

Suffrages exprimés : 21

Etaient présents : MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.

Etaient excusés : François BLIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.

Pouvoir : néant.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : Suivi énergétique – Conventions Post CEP : May-sur-Orne, Bénerville-sur-Mer et Livarot-Pays-d'Auge

Proposé aux communes dont la convention arrive à son terme, le suivi énergétique permet de poursuivre la dynamique d'amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine et de la maîtrise des consommations d'énergies, engagées avec les collectivités.

En application des aides et contributions financières adoptées par le Comité Syndical du 6 avril 2017, la commission « Energie » réunie le 4 septembre 2017, propose au Bureau Syndical la poursuite des partenariats suivants :

Collectivité	Cat.	Nombre de bâtiments	Aides financières sur le coût du service (350€/bâtiment/an)	Aide annuelle	Reste à charge annuel pour la collectivité
May-sur-Orne	C	11	75 %	2 887,50 €	962,50 €
Bénerville-sur-Mer	B2	4	75 %	1 050 €	350,00 €
Livarot (Livarot-Pays-d'Auge)	A	5	20 %	350 €	1 400 €

Les projets de convention ont été transmis aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion – annexe 6 de la note de présentation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter les conventions proposées (jointe en annexe) et autorise le Président à les signer et à les mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant ;
- dit que les dépenses seront imputées à l'article 65738 ;
- charge le Président de l'exécution de la présente décision.



DATE D'AFFICHAGE : 21 SEP. 2017

2017-06/BS/DB-07

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS

26 SEP. 2017

COURRIER

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

21 SEP. 2017

26 SEP. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 21 SEP. 2017

2017-06/BS/DB-08

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 15 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 8 septembre 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Étaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	21	
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	21	<u>Étaient excusés :</u> François BLIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT. <u>Pouvoir :</u> néant. <u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Convention de partenariat avec l'Association « Les Petits Débrouillards Grand Ouest » - Animation des ateliers pédagogiques de la Maison de l'Énergie Année scolaire 2017/2018

Le SDEC ÉNERGIE organise des animations pédagogiques au sein de la Maison de l'Énergie et souhaite poursuivre la réalisation des ateliers scientifiques avec l'association Les Petits Débrouillards Grand Ouest.

Compte tenu de la fréquentation de la Maison de l'Énergie et du succès des animations, la commission « Énergie », réunie le 4 septembre 2017 propose de renouveler le partenariat pour l'année scolaire 2017/2018, dans les conditions énoncées dans le projet de convention, qui a été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion (annexe 7 de la note de présentation).

Cette convention permet de définir les différentes actions qui se dérouleront sur la période de septembre 2017 à juin 2018 et formalise notamment les engagements et les coûts suivants :

- pour le SDEC ÉNERGIE :
 - assurer un minimum d'activités sur la période de la convention (minimum de 70 animations de 2 heures) ;
 - mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer les animations (classe, matériels d'expérimentation).
- pour l'association des Petits Débrouillards :
 - mise à disposition d'animateurs formés ;
 - tarif identique à la convention actuelle soit 180 € pour un atelier (séance d'animations de 2 heures).

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ce projet de convention.



DATE D'AFFICHAGE : 21 SEP. 2017

2017-06/BS/DB-08

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide de prendre en charge a minima 70 ateliers, sur la base de 180 € TTC les 2h d'animation ;
- décide d'adopter la convention proposée (jointe en annexe) et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ;
- dit que les dépenses seront imputées à l'article 6228 ;
- charge le Président de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS

26 SEP. 2017

COURRIER

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 21 SEP. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 26 SEP. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D'AFFICHAGE : 21 SEP. 2017

2017-06/BS/DB-09

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 15 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 8 septembre 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	21	
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés :</u> François BLIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
		<u>Pouvoir :</u> néant.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Aides financières – Achat d'un véhicule électrique pour les besoins de la collectivité – CU CAEN LA MER, COLLEVILLE-MONTGOMERY, COLOMBELLES, CONDE-EN-NORMANDIE, HOULGATE, IFS, SOULEUVRE-EN-BOCAGE

Les communes de Colleville-Montgomery, Colombelles, Condé-en-Normandie, Houlgate, Ifs, Soulevre-en-Bocage et la Communauté Urbaine de Caen la Mer ont respectivement sollicité le SDEC ÉNERGIE pour l'attribution d'une aide financière pour l'achat d'un véhicule électrique pour les besoins de leurs collectivités respectives.

Dans le cadre des aides financières adoptées par délibération du Comité Syndical du 6 avril 2017, le Président précise que le SDEC ÉNERGIE participe à hauteur de 2 000 € pour l'achat d'un véhicule électrique, étant entendu que le montant total des subventions (autres financeurs et SDEC ÉNERGIE) ne peut dépasser 80% du montant HT de l'opération.

Les projets de convention ont été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 8 de la note de présentation.

Sur proposition de la commission «Energie» réunie le 4 septembre 2017, le Président demande au Bureau Syndical de se prononcer sur ces demandes d'aide.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'accorder une aide financière maximum de 2 000 € à chacune des communes de Colleville-Montgomery, Colombelles, Condé-en-Normandie, Houlgate, Ifs, Soulevre-en-Bocage ainsi qu'à la Communauté Urbaine de Caen la Mer, pour l'achat d'un véhicule électrique ;
- dit que ces aides seront imputées à l'article 65738 ;
- autorise le Président à signer les conventions proposées (jointes en annexe) et à les mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.



DATE D'AFFICHAGE : **21 SEP. 2017**

2017-06/BS/DB-09

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS

26 SEP. 2017

COURRIER

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **21 SEP. 2017**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **26 SEP. 2017**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-sept, le vendredi 15 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 8 septembre 2017, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	21	
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés :</u> François BLIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT. <u>Pouvoir :</u> néant. <u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Soutien financier pour l’organisation de l’évènement « Condé vert demain »

La communauté de communes de la Vire au Noireau sollicite le soutien financier du syndicat pour l’organisation de l’évènement « Condé vert demain », destiné à informer et sensibiliser la population sur la problématique du développement durable et des économies d’énergies, en cohérence avec la politique locale et nationale de transition énergétique.

Cette manifestation, programmée le 30 septembre 2017, aura lieu dans l’espace du marché couvert de la commune déléguée de Condé-sur-Noireau (Condé-en-Normandie) et proposera :

- des animations à destination des jeunes et des adultes ;
- des conférences et tables rondes ;
- des démonstrations d’artisans ;
- des tests de véhicules électriques.

Compte-tenu de l’objet de cet évènement, totalement en lien avec les activités et la dynamique du SDEC ÉNERGIE, la commission « Energie », réunie le 4 septembre 2017, propose au Bureau syndical d’attribuer une aide d’un montant de 1 000 € à la communauté de communes de la Vire au Noireau, pour l’organisation de ce temps fort.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- décide d’accorder une aide financière de 1 000 € à la communauté de communes de la Vire au Noireau, pour l’organisation de sa manifestation « condé vert demain » ;
- dit que ces aides seront imputées à l’article 65738 ;
- autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s’y rapportant.



DATE D'AFFICHAGE: **21 SEP. 2017**

2017-06/BS/DB-10

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS

26 SEP. 2017

COURRIER

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **21 SEP. 2017**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **26 SEP. 2017**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D'AFFICHAGE : 21 SEP. 2017

2017-06/BS/DB-11

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 15 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 8 septembre 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	21	
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés :</u> François BLIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT. <u>Pouvoir :</u> néant. <u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : CONVENTION SDEC ENERGIE – LIVAROT PAYS D'AUGE

Le SDEC ENERGIE et la commune de Livarot Pays d'Auge ont souhaité établir une convention de partenariat pour la qualité de distribution d'électricité et l'efficacité énergétique.

Cette convention répond à la volonté des parties de réaliser un programme prévisionnel d'investissement selon les conclusions des diagnostics techniques réalisés par le SDEC ENERGIE sur les réseaux d'énergie et les besoins de la commune, dans le cadre budgétaire des deux collectivités et d'une relation d'équilibre entre le montant de la TCCFE mobilisée pour ces investissements et le montant des participations communales correspondantes.

Cette convention vise en priorité la sécurisation des réseaux d'électricité et leur effacement, l'efficacité énergétique des installations d'éclairage public et des actions de transition énergétique.

La convention proposée par la commission « Administration-Finances », réunie le 29 août 2017, transmise aux membres du Bureau Syndical, en annexe 9 de la note de présentation, porte sur une durée de 4 ans.

Le Président soumet cette proposition de conventionnement à l'approbation du Bureau Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de valider le contenu de la convention entre le SDEC ENERGIE et la commune de Livarot Pays d'Auge ;
- d'autoriser le Président à la signer et à la mettre en œuvre, ainsi que tout acte se rapportant à cette décision.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



DATE D'AFFICHAGE : 21 SEP. 2017

2017-06/BS/DB-11

Le Président du SDEC ÉNERGIE,


SDEC ÉNERGIE Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS

26 SEP. 2017

COURRIER

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 21 SEP. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 26 SEP. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 21 SEP. 2017

2017-06/BS/DB-12

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 15 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 8 septembre 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	<u>Etaient excusés :</u> François BLIN, Alain LE FOLL, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
Pouvoirs :	0	<u>Pouvoir :</u> néant.
Suffrages exprimés :	20	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Programme d'extension du réseau public d'électricité – 6^{ème} tranche 2017

La commission « Travaux », réunie le 30 août 2017, propose au Bureau Syndical sixième tranche de travaux 2017, pour l'extension du réseau public d'électricité concernant 14 projets, pour un montant de 330 872,12 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 10 de la note jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la sixième tranche de travaux 2017 d'extension du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe) ;
- dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 ;
- charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

PREFECTURE DU CALVADOS
26 SEP. 2017
COURRIER

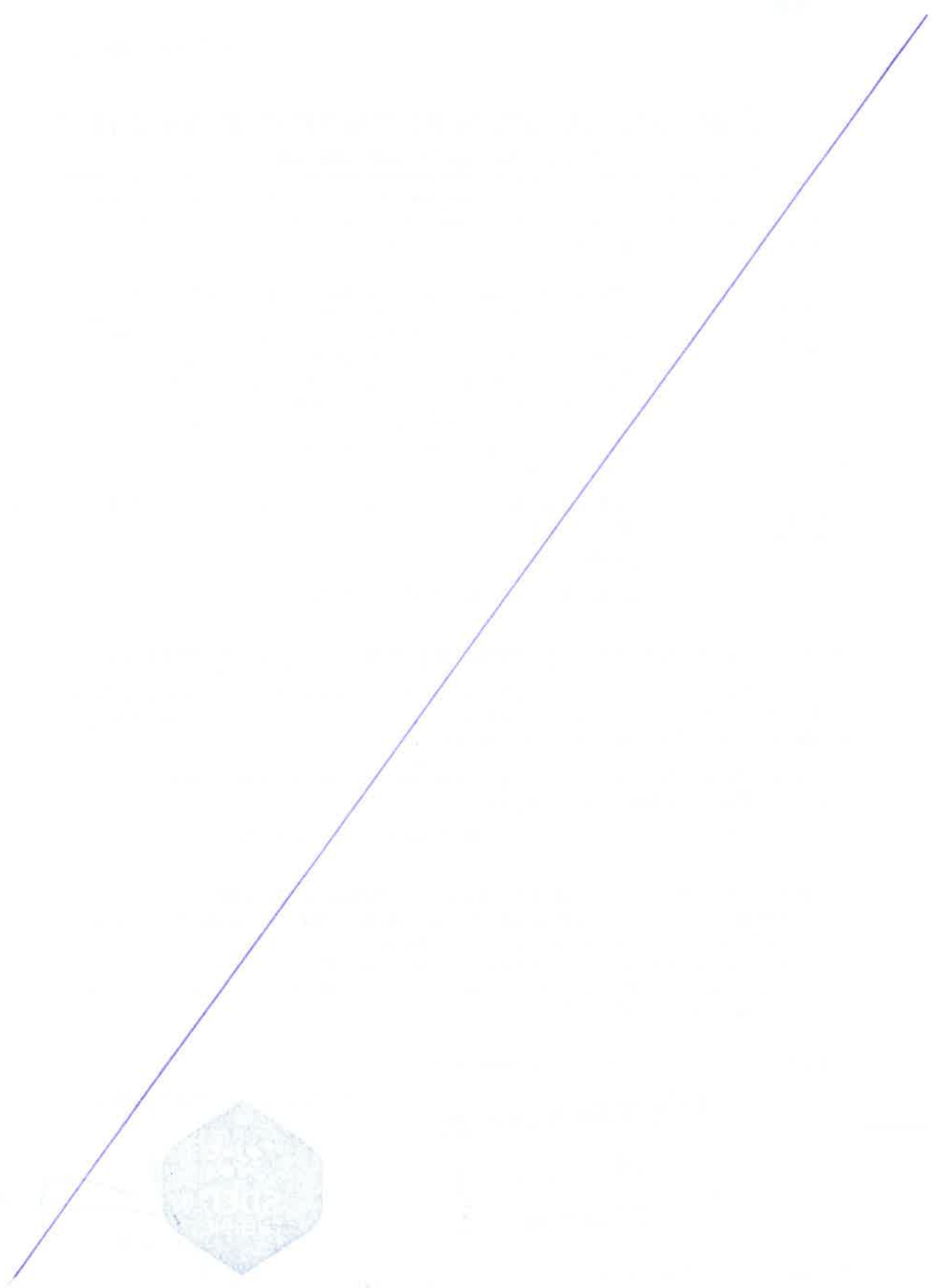
Le Président du SDEC ENERGIE,


Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 21 SEP. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 26 SEP. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ENERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ENERGIE pendant ce délai.





DATE D'AFFICHAGE : 21 SEP. 2017

2017-06/BS/DB-13

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 15 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 8 septembre 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	20	<u>Etaient excusés :</u> François BLIN, Alain LE FOLL, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
		<u>Pouvoir :</u> néant.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Programme de sécurisation du réseau public d'électricité – 6^{ème} tranche 2017

La commission « Travaux », réunie le 30 août 2017, propose au Bureau Syndical une sixième tranche de travaux 2017, pour la sécurisation du réseau public d'électricité concernant 15 projets, pour un montant de 269 459,79 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 11 de la note jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la sixième tranche de travaux 2017 de sécurisation du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe) ;
- dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 ;
- charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS

26 SEP. 2017

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée au journal le 21 SEP. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le 26 SEP. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 21 SEP. 2017

2017-06/BS/DB-14

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 15 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 8 septembre 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	20	<u>Etaient excusés :</u> François BLIN, Alain LE FOLL, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
		<u>Pouvoir :</u> néant.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Programme de renforcement du réseau public d'électricité – 7^{ème} tranche 2017

La commission « Travaux », réunie le 30 août 2017, propose au Bureau Syndical une septième tranche de travaux 2017, pour le renforcement du réseau public d'électricité concernant 6 projets, pour un montant de 509 583,08 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 12 de la note jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la septième tranche de travaux 2017 de renforcement du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe) ;
- dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 ;
- charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

PREFECTURE DU CALVADOS

26 SEP. 2017

COURRIER

Le Président du SDEC ENERGIE,

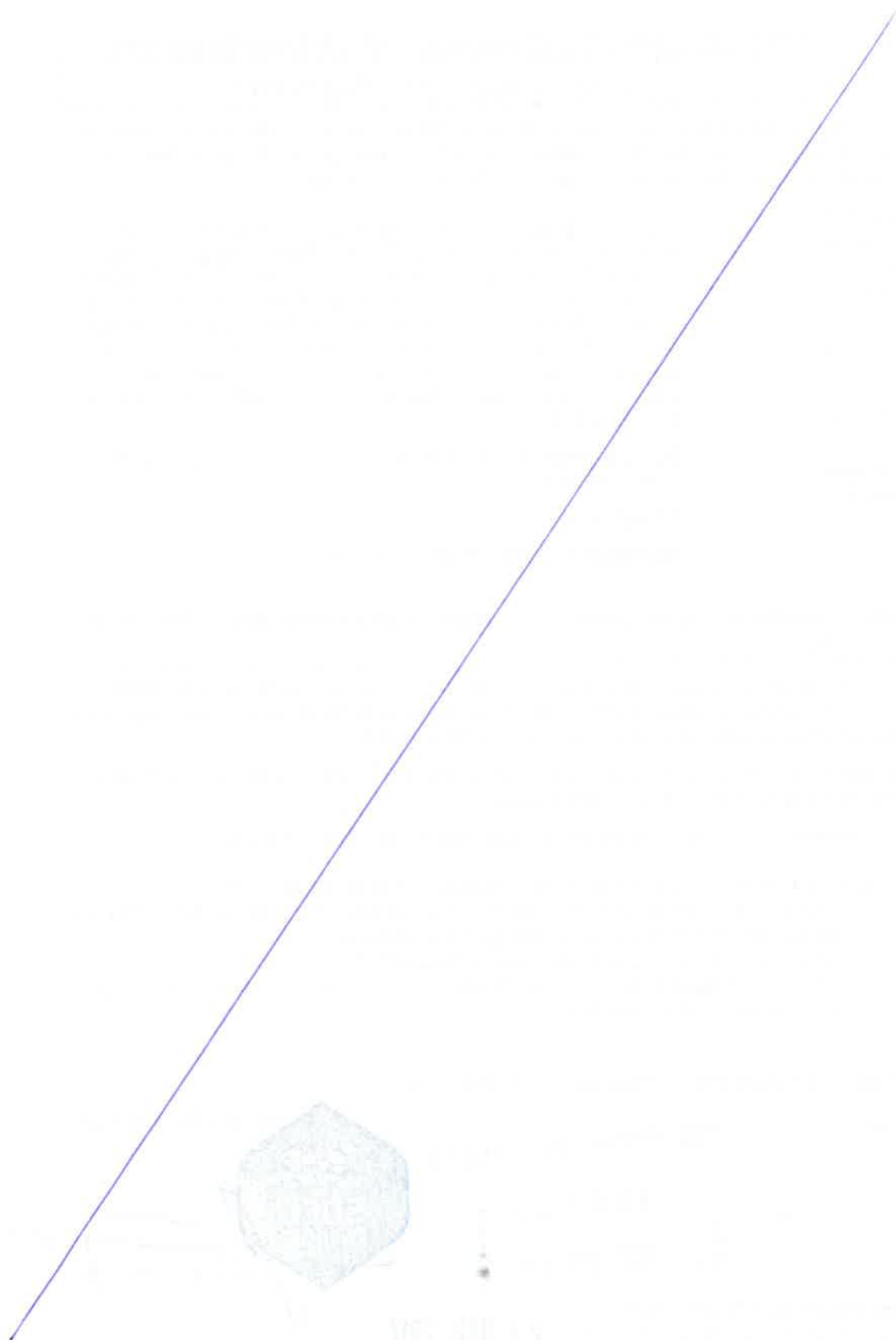


Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 21 SEP. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 26 SEP. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ENERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ENERGIE pendant ce délai.



SEP 10 1965

DATE D'AFFICHAGE : 21 SEP. 2017

2017-06/BS/DB-15

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 15 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 8 septembre 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice : 24

Étaient présents : MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.

Présents : 20

Pouvoirs : 0

Suffrages exprimés : 20

Étaient excusés : François BLIN, Alain LE FOLL, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.

Pouvoir : néant.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : MARCHES DE TRAVAUX : DECLARATIONS DE SOUS-TRAITANCES

Dans le cadre des marchés de travaux, la commission « Travaux », réunie le 30 août 2017 a étudié les demandes de sous-traitance, dont le SDEC ÉNERGIE a été saisi au bénéfice de la société SAG VIGILEC, pour les marchés de travaux suivants :

LOT	Identification du sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant maxi HT
Lot 02 – Aérien « secteur Est »	SPIE CITYNETWORKS	Travaux de levage	25 000 €
Lot 12 - St Pierre sur Dives - Mézidon			25 000 €
Lot 13 – Cambremer-Dozulé			25 000 €
Lot 16 – Livarot-Orbec / Lisieux-Moyaux			25 000 €

Le Président propose au Bureau Syndical d'accepter ces demandes de sous traitances.

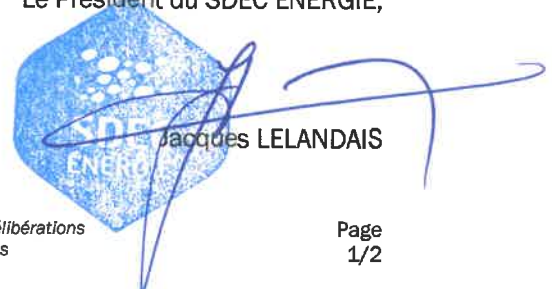
Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical accepte, à l'unanimité, les sous-traitances désignées ci-dessus et autorise le Président à signer les pièces s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE DU CALVADOS
 26 SEP. 2017
 COURRIER

Jacques LELANDAIS





DATE D'AFFICHAGE : **21 SEP. 2017**

2017-06/BS/DB-15

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **21 SEP. 2017**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **26 SEP. 2017**

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ENERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ENERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 21 SEP. 2017

2017-06/BS/DB-16

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 15 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 8 septembre 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	20	<u>Etaient excusés :</u> François BLIN, Alain LE FOLL, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
		<u>Pouvoir :</u> néant.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de VIRE-NORMANDIE au SDEC ENERGIE au titre des travaux d'éclairage public associés au projet d'effacement coordonné de réseaux VIRE - « ROUTE D'AUNAY »

La commune nouvelle de Vire-Normandie et le SDEC ÉNERGIE entendent réaliser l'opération d'effacement des réseaux aériens situés sur la commune déléguée de Vire « Route d'Aunay », constituée, pour partie, d'éclairage public.

Le SDEC ÉNERGIE est maître d'ouvrage pour le réseau de distribution électrique et pour le génie civil du réseau de télécommunication.

La collectivité est compétente et maître d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public.

Pour une bonne coordination des travaux, et en commun accord, il est proposé au Bureau Syndical de conclure une convention de Délégation Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage désignant le SDEC ÉNERGIE pour assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage concerné par l'opération, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage unique (réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage et de génie civil du réseau de communication).

Le Président précise que la convention a pour objectif de définir les conditions d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage unique et d'en fixer le terme.

Le coût global de l'opération est estimé à 503 261,57 € TTC et le coût du réseau d'éclairage public à 115 257,01 € TTC.

Le Président soumet cette proposition de la commission «Travaux», réunie le 30 août 2017, à l'approbation du Bureau Syndical.



DATE D'AFFICHAGE : 21 SEP. 2017

2017-06/BS/DB-16

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement des réseaux aériens situés sur la commune déléguée de Vire, « Route d'Aunay » (Commune nouvelle de Vire-Normandie) ;
- dit que la dépense sera imputée à l'article 4581 817 ;
- adopte la convention proposée (jointe en annexe) ;
- autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

- Délibération certifiée exécutoire :
- pour avoir été publiée ou notifiée le :
 - et transmise en Préfecture de Caen le :

21 SEP. 2017

PREFECTURE DU CALVADOS

26 SEP. 2017

COURRIER

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 21 SEP. 2017

2017-06/BS/DB-17

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 15 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 8 septembre 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Gérard MANACH et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	19	<u>Etaient excusés :</u> François BLIN, Gérard POULAIN, Alain LE FOLL, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
Pouvoirs :	0	<u>Pouvoir :</u> néant.
Suffrages exprimés :	19	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Etat Contradictoire – Eclairage Public – Vieux-Bourg

Dans le cadre du transfert de sa compétence « éclairage public » au SDEC ÉNERGIE, la commune de Vieux Bourg, a transmis au syndicat sa délibération, en date du 10 juillet 2017, relative à l'adoption de l'état contradictoire de son patrimoine d'éclairage public, au jour du transfert de cette compétence.

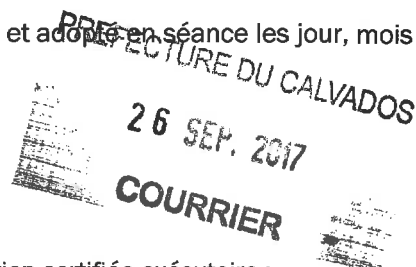
La commune n'ayant aucun ouvrage à la date de son adhésion au service de maintenance d'éclairage public, la valeur de l'état contradictoire s'élève à 0 €.

La commission « Travaux », réunie le 30 août 2017, propose d'adopter l'état contradictoire présenté.

Le Président soumet cette proposition aux membres du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter l'état contradictoire du patrimoine d'éclairage public proposé et autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



Le Président du SDEC ÉNERGIE,

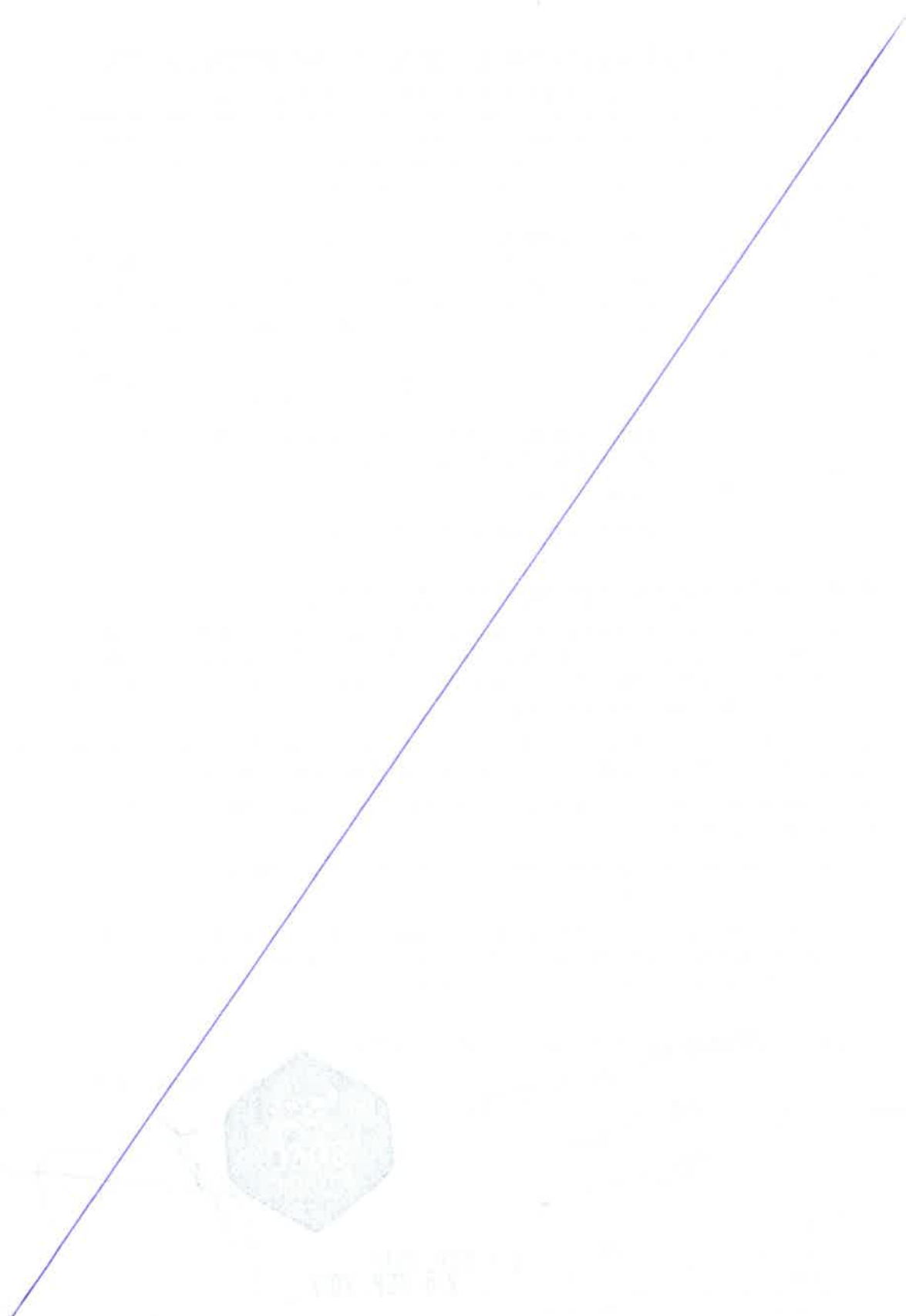
Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 21 SEP 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 26 SEP 2017

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

1911



1911

DATE D'AFFICHAGE : 21 SEP. 2017

2017-06/BS/DB-18

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 15 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 8 septembre 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	20	<u>Etaient excusés :</u> François BLIN, Alain LE FOLL, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
		<u>Pouvoir :</u> néant.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Aides financières - Dépenses d'investissement sur le réseau d'éclairage public de Villers-Bocage.

La commune de Villers-Bocage a sollicité le SDEC ÉNERGIE pour l'attribution d'une aide financière pour des dépenses d'investissement sur son patrimoine d'éclairage public.

En application des aides et contributions financières adoptées par le Comité Syndical du 6 avril 2017, la commission « Travaux », réunie le 30 août 2017, propose au Bureau Syndical d'apporter, à cette collectivité, une aide financière, à hauteur de 3 121,37 €.

Cette subvention correspond à une aide de 15%, identique à celle apportée à une commune ayant transféré la compétence éclairage public au SDEC ENERGIE.

Le Président soumet cette proposition au Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'accepter l'aide proposée d'un montant de 3 121,37 € ;
- dit que la dépense sera imputée à l'article 204 14 822 ;
- autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

PREFECTURE DU CALVADOS

26 SEP. 2017

COURRIER



Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS



DATE D’AFFICHAGE : 21 SEP. 2017

2017-06/BS/DB-18

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 21 SEP. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 26 SEP. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 21 SEP. 2017

2017-06/BS/DB-19

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 15 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 8 septembre 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	20	<u>Etaient excusés :</u> François BLIN, Alain LE FOLL, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
		<u>Pouvoir :</u> néant.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Projets des Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte - TEPCV - Aides financières

Depuis le 13 février 2017, les territoires signataires d'une convention « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) » peuvent être porteurs d'un programme d'économies énergie subventionné à hauteur de 77% sur le restant à charge de la collectivité.

Les travaux de rénovation de l'éclairage public extérieur peuvent être éligibles à ce type de financement et dans ce cas, les territoires TEPCV valorisent les Certificats d'Economie d'Energie - CEE- générés par ces travaux.

Pour rappel, actuellement, le SDEC ÉNERGIE valorise les CEE des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public pour le compte de toutes ses collectivités adhérentes. Cette compensation financière est évaluée à près de 5 % du coût total des travaux.

Considérant qu'il n'est pas possible de valoriser 2 fois la même opération, la commission « Travaux », réunie le 30 août 2017, propose que le SDEC ÉNERGIE ne déclare pas les travaux éligibles à des opérations TEPCV pour l'obtention des CEE correspondants.

Afin de compenser ce manque à gagner, elle propose au Bureau Syndical la réduction de 5% des aides apportées pour les projets TEPCV :

	Commune A		Commune B1		Commune B2 et C	
	Aides financières actuelles	Nouvelles aides financières	Aides financières actuelles	Nouvelles aides financières	Aides financières actuelles	Nouvelles aides financières
Programme global d'efficacité énergétique	30 %	25 %	45 %	40%	65 %	60 %
Renouvellement de foyers	10 %	5 %	25 %	20 %	25 %	20 %
Systèmes communicant	10 %	5 %	15 %	10%	25 %	20 %



DATE D'AFFICHAGE : 21 SEP. 2017

2017-06/BS/DB-19

A noter que pour les travaux déjà engagés et qui sont éligibles au programme TEPCV, leurs aides initialement prévues sont maintenues, la réduction de 5% des aides n'étant pas appliquée dans ce cas.

Vu les règles générales des contributions et aides financières 2017, adoptées par le Comité Syndical du 6 avril 2017, qui autorisent le Bureau Syndical à ajuster les aides et contributions en cours d'année, en cas d'évolution technique, réglementaire ou financière,

Le Président soumet ces deux propositions au Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'ajuster les aides et contributions financières 2017, en réduisant de 5% les aides apportées pour les projets des TEPCV, comme énoncé ci-dessus ;
- décide de maintenir les aides actuelles, en cas de travaux déjà engagés ;
- charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE DU CALVADOS
26 SEP. 2017
COURRIER

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 21 SEP. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 26 SEP. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D’AFFICHAGE :

21 SEP. 2017

JL – DB/2017 - 239

2017-06/BS/DB-20

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-sept, le vendredi 15 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 8 septembre 2017, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice :

24

Présents :

20

Pouvoirs :

0

Suffrages exprimés :

20

Etaient présents : MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.

Etaient excusés : François BLIN, Alain LE FOLL, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.

Pouvoir : néant.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : AVENANT FINANCIER A LA CONVENTION FONDS DE SOLIDARITE ENERGIE 2017

Le Fonds de Solidarité Energie est un dispositif social abondé financièrement par différents partenaires (Conseil Départemental, SDEC ÉNERGIE, CAF, fournisseurs d’énergies : EDF et ENGIE).

Les aides sont apportées, pour leur logement principal, aux personnes physiquement domiciliées dans le Calvados dont les ressources sont inférieures au RSA majoré de 50%.

Le SDEC ÉNERGIE contribue au fonds depuis 1994.

Par délibération du Bureau Syndical en date du 22 avril 2016, le syndicat a reconduit sa participation au Fonds de Solidarité ÉNERGIE, selon les dispositions formalisées dans une convention de partenariat conclue pour un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Pour rappel, le syndicat abonde, pour 2017, au FSE à hauteur de 44 000€, par délibération du Comité Syndical du 6 avril 2017.

La commission « Solidarité », réunie le 5 septembre 2017, propose au Bureau Syndical d’appliquer, comme il est précisé dans la convention, par l’intermédiaire d’un avenant, les modalités suivantes de versement de la dite subvention :

- 20 000 €, à réception de l’avenant ;
- 20 000 €, en novembre 2017 ;
- Versement du solde, sur examen des résultats du dispositif sur l’année 2017.

L’avenant a été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 13 de la note de présentation.

Le Président soumet cette proposition à l’approbation du Bureau Syndical.



DATE D'AFFICHAGE : 21 SEP. 2017

2017-06/BS/DB-20

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'approuver l'avenant financier proposé (joint en annexe) et autorise le Président à le signer ;
- dit que la dépense sera imputée à l'article 65738 ;
- charge le Président de l'exécution financière de cette décision et de l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS
26 SEP. 2017
COURRIER

Délibération certifiée exécutoire : 21 SEP. 2017
- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le : 26 SEP. 2017

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 15 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 8 septembre 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice :

24

Présents :

20

Pouvoirs :

0

Suffrages exprimés :

20

Etaient présents : MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.

Etaient excusés : François BLIN, Alain LE FOLL, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.

Pouvoir : néant.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : Conventions 2017 avec les opérateurs de l'habitat – SOLIHA

Acteur local de la lutte contre la précarité énergétique, le SDEC ÉNERGIE a souhaité renforcer ses actions de prévention en réservant, chaque année depuis 2014, une ligne budgétaire à l'amélioration thermique de logements des familles les plus démunies.

Ces travaux de rénovation thermique sont destinés à améliorer les conditions d'existence et à réduire les charges énergétiques des familles. Même si des travaux peuvent aujourd'hui être aidés, pour certaines familles, le reste à charge demeure problématique. Ainsi, la mise en œuvre d'un mécanisme complémentaire aux dispositifs existants permettra d'impulser et de débloquer des projets de rénovation.

C'est dans ce contexte que le SDEC ÉNERGIE et SOLIHA ont conclu une convention en mai 2016, ayant pour objet la mise en place d'un partenariat pour le financement de travaux de rénovation thermique des logements de familles en situation de précarité énergétique.

Cette convention étant arrivée à son terme, la commission « Solidarité », réunie le 5 septembre 2017, propose au Bureau Syndical de reconduire le dispositif de soutien financier pour le financement de travaux de rénovation thermique des logements de familles en situation de précarité énergétique, en acceptant la signature d'une nouvelle convention avec SOLIHA.

La convention proposée, jointe en annexe, a pour objectif de définir :

- le périmètre d'intervention du fonds ;
- les conditions d'éligibilité au dispositif ;
- le montant de la subvention versée par le SDEC ÉNERGIE à l'opérateur pour la gestion du dispositif (5 000 €, compte-tenu du bilan financier établi par la commission « Solidarité ») ;
- les engagements de chacune des parties.

Cette convention prend effet à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2017.

Elle a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 14 de la note de présentation.



DATE D'AFFICHAGE : 21 SEP. 2017

2017-06/BS/DB-21

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la convention proposée ;
- décide d'accorder une subvention de 5 000 € à SOLIHA ;
- dit que la dépense sera imputée à l'article 6574 ;
- autorise le Président à signer la convention et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE DU CALVADOS
26 SEP. 2017
COURRIER

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 21 SEP. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 26 SEP. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 21 SEP. 2017

2017-06/BS/DB-22

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 15 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 8 septembre 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Étaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	20	<u>Étaient excusés :</u> François BLIN, Alain LE FOLL, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
		<u>Pouvoir :</u> néant.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Conventions 2017 avec les opérateurs de l'habitat - CDHAT

Acteur local de la lutte contre la précarité énergétique, le SDEC ÉNERGIE a souhaité renforcer ses actions de prévention en réservant, chaque année depuis 2014, une ligne budgétaire à l'amélioration thermique de logements des familles les plus démunies.

Ces travaux de rénovation thermique sont destinés à améliorer les conditions d'existence et à réduire les charges énergétiques des familles. Même si des travaux peuvent aujourd'hui être aidés, pour certaines familles, le reste à charge demeure problématique. Ainsi, la mise en œuvre d'un mécanisme complémentaire aux dispositifs existants permettra d'impulser et de débloquer des projets de rénovation.

C'est dans ce contexte que le SDEC ÉNERGIE et le CDHAT ont conclu une convention en mai 2016, ayant pour objet la mise en place d'un partenariat pour le financement de travaux de rénovation thermique des logements de familles en situation de précarité énergétique.

Cette convention étant arrivée à son terme, la commission « Solidarité », réunie le 5 septembre 2017, propose au Bureau Syndical de reconduire le dispositif de soutien financier pour le financement de travaux de rénovation thermique des logements de familles en situation de précarité énergétique, en acceptant la signature d'une nouvelle convention avec le CDHAT.

La convention proposée, jointe en annexe, a pour objectif de définir :

- le périmètre d'intervention du fonds ;
- les conditions d'éligibilité au dispositif ;
- le montant de la subvention versée par le SDEC ÉNERGIE à l'opérateur pour la gestion du dispositif (10 000 €, compte-tenu du bilan financier établi par la commission « Solidarité ») ;
- les engagements de chacune des parties.

Cette convention prend effet à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2017.

Elle a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 14 de la note de présentation.



DATE D’AFFICHAGE : 21 SEP. 2017

2017-06/BS/DB-22

Le Président soumet cette proposition à l’approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- décide d’adopter la convention proposée ;
- décide d’accorder une subvention de 10 000 € au CDHAT ;
- dit que la dépense sera imputée à l’article 6574 ;
- autorise le Président à signer la convention et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE DU CALVADOS
26 SEP. 2017
COURRIER

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 21 SEP. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 26 SEP. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 21 SEP. 2017

2017-06/BS/DB-23

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 15 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 8 septembre 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	20	<u>Etaient excusés :</u> François BLIN, Alain LE FOLL, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
		<u>Pouvoir :</u> néant.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Partenariat 2017 avec l'opérateur de l'habitat -INHARI

Acteur local de la lutte contre la précarité énergétique, le SDEC ÉNERGIE a souhaité renforcer ses actions de prévention en réservant, chaque année depuis 2014, une ligne budgétaire à l'amélioration thermique de logements des familles les plus démunies.

Ces travaux de rénovation thermique sont destinés à améliorer les conditions d'existence et à réduire les charges énergétiques des familles. Même si des travaux peuvent aujourd'hui être aidés, pour certaines familles, le reste à charge demeure problématique. Ainsi, la mise en œuvre d'un mécanisme complémentaire aux dispositifs existants permettra d'impulser et de débloquer des projets de rénovation.

C'est dans ce contexte que le SDEC ÉNERGIE et INHARI ont conclu une convention en mai 2016, ayant pour objet la mise en place d'un partenariat pour le financement de travaux de rénovation thermique des logements de familles en situation de précarité énergétique.

INHARI disposant de suffisamment de crédits pour l'année 2017 et avec son accord, la commission « Solidarité », réunie le 5 septembre 2017, propose au Bureau Syndical de ne verser aucune nouvelle subvention pour cette période.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide de ne pas accorder de nouvelle subvention à l'opérateur de l'habitat INHARI pour 2017 ;
- autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.



DATE D'AFFICHAGE : 21 SEP. 2017

2017-06/BS/DB-23

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE DU CALVADOS
26 SEP. 2017
COURRIER


SDEC ÉNERGIE
Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :
- pour avoir été publiée ou notifiée le : 21 SEP. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 26 SEP. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D’AFFICHAGE : 21 SEP. 2017

2017-06/BS/DB-24

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-sept, le vendredi 15 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Énergies du Calvados, légalement convoqué le 8 septembre 2017, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Étaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	<u>Étaient excusés :</u> François BLIN, Alain LE FOLL, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
Pouvoirs :	0	<u>Pouvoir :</u> néant.
Suffrages exprimés :	20	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Soutien financier à la rénovation énergétique – SOLIHA - Longvilliers

Afin de renforcer les actions de prévention du SDEC ÉNERGIE, dans le domaine de l’amélioration thermique de logements des familles les plus démunies, le Bureau Syndical a autorisé, le 22 avril 2016, le Président du SDEC ÉNERGIE a signé des conventions de partenariat avec différents acteurs associatifs du secteur de l’amélioration de l’habitat, que sont la fédération SOLIHA et les associations INHARI et CDHAT.

Après examen du dossier, la commission « Solidarité », réunie le 5 septembre 2017, propose de se prononcer sur une demande d’aide de 2 000 € reçue de SOLIHA, pour une habitation située sur le territoire de la commune de Longvilliers.

Les travaux pour ce logement, dont le coût s’élève à 22 366 € et dont le gain énergétique est estimé à 65 %, portent sur :

- Isolation des parois par l’intérieur ;
- Isolation des combles et des planchers ;
- Remplacement des menuiseries ;
- Installation d’une chaudière à condensation à fioul.

Au regard des éléments du dossier et de l’étude préalable de la commission « Solidarité », le Président propose aux membres du Bureau Syndical de ne pas répondre favorablement à cette demande et de n’attribuer aucune aide.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- décide de n’apporter aucune aide à la demande présentée ;
- autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s’y rapportant.



DATE D'AFFICHAGE : 21 SEP. 2017

2017-06/BS/DB-24

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE DU CALVADOS
26 SEP. 2017
COURRIER



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 21 SEP. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 26 SEP. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D’AFFICHAGE : 21 SEP. 2017

2017-06/BS/DB-25

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-sept, le vendredi 15 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 8 septembre 2017, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	20	<u>Etaient excusés :</u> François BLIN, Alain LE FOLL, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
		<u>Pouvoir :</u> néant.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Soutien financier à la rénovation énergétique – CDHAT – Saint-Germain-de-Tallevende (Vire-en-Normandie)

Afin de renforcer les actions de prévention du SDEC ÉNERGIE, dans le domaine de l’amélioration thermique de logements des familles les plus démunies, le Bureau Syndical a autorisé, le 22 avril 2016, le Président du SDEC ÉNERGIE a signé des conventions de partenariat avec différents acteurs associatifs du secteur de l’amélioration de l’habitat, que sont la fédération SOLIHA et les associations INHARI et CDHAT.

Après examen du dossier, la commission « Solidarité », réunie le 5 septembre 2017, propose de se prononcer sur une demande d’aide de 2 000 € reçue du CDHAT, pour une habitation située sur le territoire de la commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende (commune nouvelle de Vire-Normandie).

Les travaux pour ce logement, dont le coût s’élève à 27 730 € et dont le gain énergétique est estimé à 47 %, portent sur :

- Isolation intérieure des parois + les combles
- Installation de menuiseries double vitrages
- Installation d’une VMC.

Au regard de l’urgence sociale, le Président propose aux membres du Bureau Syndical d’appliquer le taux d’aide maximum et d’attribuer une aide d’un montant de 2 000 €.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- décide d’approuver l’aide proposée de 2 000 € ;
- dit que la dépense sera imputée à l’article 6574 ;
- autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s’y rapportant.



DATE D’AFFICHAGE : 21 SEP. 2017

2017-06/BS/DB-25

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS

26 SEP. 2017

COURRIER

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 21 SEP. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 26 SEP. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D'AFFICHAGE : 21 SEP. 2017

2017-06/BS/DB-26

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 15 septembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 8 septembre 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	24	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE, Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	20	<u>Etaient excusés :</u> François BLIN, Alain LE FOLL, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
		<u>Pouvoir :</u> néant.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : Aides au développement économique du réseau électrique

La commission « Développement économique », réunie le 5 septembre 2017, a étudié les demandes de soutien financier aux extensions du réseau électrique au profit d'activités économiques, d'ouvrages communaux et intercommunaux, dont la liste des bénéficiaires a été remise préalablement aux membres du Bureau Syndical – annexe 15 de la note jointe à la convocation.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces demandes de soutien.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'autoriser les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE au profit d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 6 avril 2017 ;
- dit que les dépenses d'investissement correspondantes seront imputées à l'article 2315 ;
- charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

PREFECTURE DU CALVADOS

26 SEP. 2017

COURRIER

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS



DATE D'AFFICHAGE : **21 SEP. 2017**

2017-06/BS/DB-26

Délibération certifiée exécutoire :
- pour avoir été publiée ou notifiée le : **21 SEP. 2017**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **26 SEP. 2017**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 19 SEPTEMBRE 2017**

Extrait du registre des délibérations

Objet : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE ET TRANSFERT DE SA COMPETENCE ENERGIES RENOUVELABLES, POUR LA PRODUCTION D'ENERGIE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE DE LA TOITURE DU CENTRE AQUATIQUE AQUANACRE

L'an deux mille dix-sept, le 19 septembre, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 septembre 2017, s'est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
4	PONT L'EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	
6	PONT L'EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
7	PONT L'EVEQUE	AUBIN	Pierre	
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
11	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	X
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
17	PONT L'EVEQUE	BENOIST	Claude	
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	X
21	CAEN EST	BIZET	Michel	
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
23	PONT L'EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	X
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
31	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
33	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves	
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	
37	CU CAEN LA MER	BUHOT	Cyril	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	
40	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
41	CU CAEN LA MER	CHAMTHAPANYA	Sengded	X
42	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
43	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
44	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
45	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
46	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
47	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
48	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	
49	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	
50	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
51	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
52	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
53	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
54	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
55	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
56	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X
57	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
58	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	
59	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
60	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
61	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	
62	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
63	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
64	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	
65	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
66	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	
67	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
68	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
69	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
70	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	X
71	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
72	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
73	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X
74	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
75	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
76	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	X
77	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
78	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	
79	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	
80	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
81	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
82	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
83	LISIEUX - MOYAUX	GODEREAUX	Gilbert	
84	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
85	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
86	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
87	AUNAY - BENY -CAUMONT	GRANDIN	Mickaël	X
88	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
89	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	X
90	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
91	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	X
92	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
93	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X
94	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	X
95	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	
96	LIVAROT-PAYS-D'AUGE	HENRY	Patricia	X
97	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
98	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
99	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
100	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
101	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
102	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	
103	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
104	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	
105	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
106	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
107	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
108	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
109	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
110	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
111	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
112	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
113	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
114	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
115	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	
116	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	
117	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
118	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
119	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
120	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
121	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
122	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
123	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
124	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
125	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	X
126	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe	
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	X
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
133	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
134	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
135	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
136	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	
137	BAYEUX	MANACH	Gérard	
138	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
139	BAYEUX	MARIE	Gérard	X
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
143	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
144	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
145	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
146	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
147	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
148	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
149	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
150	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
151	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
152	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
153	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	
154	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
155	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
156	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
157	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	
158	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian	
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
162	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
163	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
164	FALAISE	POURNY	Pascal	
165	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
166	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	X
167	CAEN SUD	REGNAULT DE PREMESNIL	Xavier	X
168	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	X
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	X
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
172	CU CAEN LA MER	REYNAUD	Marc	
173	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
174	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
175	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
176	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
177	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	
178	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	
180	CAEN AGGLO	SERARD	Patrick	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	X
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
188	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
190	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	
191	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
192	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	
193	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
194	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
195	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
196	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
197	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
198	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	X
199	CU CAEN LA MER	Représentant à désigner		

Pouvoirs :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1 Michel LEMOINE	CUCM	Jean-Philippe MAUPETIT	CUCM
2 Jacques ROYER	ST PIERRE/DIVES-MEZIDON	François BLIN	LIVAROT-ORBEC
3 Jean-Marc GILLES	CUCM	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
4 Henri GIRARD	CAEN OUEST	Catherine GOURNEY-LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER
5 Claude PICOT	CUCM	Xavier DE GOUVILLE	CAEN AGGLO
6 Romain BAIL	CUCM	Claude CHESNEL	BALLEROY LITTRY VILLERS
7 Jean-Yves HEURTIN	FALAISE	Bernard LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
8 Guy BIZET	SUISSE NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE NORMANDE
9 Mireille DUFOUR	ISIGNY-TREVIERES	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
10 Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY-DOUVRES	Joël BELLANGER	CUCM
11 Laurent MATA	CUCM	Sengded CHANTHAPANYA	CUCM
12 Gilbert GODEREAUX	LISIEUX MOYAUX	Gérard POULAIN	PONT L'EVEQUE
13 Roger HUET	CUCM	Alain LIARD	SUISSE NORMANDE
14 Sylvie CARILLET	LISIEUX MOYAUX	Sylvie CARILLET	LISIEUX MOYAUX
15 Joseph DESQUESNE	AUNAY BENY CAUMONT	Christian GABRIEL	AUNAY BENY CAUMONT
16 Pierre COUESPEL	CUCM	Daniel FRANCOISE	CUCM

Secrétaire de séance : M. Alain LIARD, représentant de la commission locale d'énergie de la SUISSE NORMANDE a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	198	105	16	121

Vu, les dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article 5.1 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la Mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu, les délibérations de la Communauté de communes « Cœur de Nacre » en date des 30 mars et 30 mai 2017, et sa demande d'adhésion pour le transfert de sa compétence « Energies renouvelables », pour la production d'énergie solaire photovoltaïque de la toiture du centre aquatique Aquanacre,

Vu, l'arrêté Préfectoral du Calvados, en date du 8 août 2017, autorisant la Communauté de communes Cœur de Nacre à étendre ses compétences à l'énergie renouvelable.

Monsieur Le Président précise que cette adhésion est subordonnée à l'accord des assemblées délibérantes des membres du syndicat dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement.

Les assemblées délibérantes des membres disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du SDEC ENERGIE pour se prononcer sur le retrait envisagé. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

La décision d'adhésion est prise par le ou les représentants de l'Etat dans les départements concernés.

Le Président propose au Comité Syndical de se prononcer sur cette demande d'adhésion et de transfert de compétence, à compter de la date de publication de l'arrêté inter-préfectoral prononçant l'adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- *d'accepter l'adhésion de la Communauté de communes Cœur de Nacre au SDEC ÉNERGIE ;*
- *d'accepter le transfert de sa compétence « Energies renouvelables », pour la production d'énergie solaire photovoltaïque de la toiture du centre aquatique Aquanacre ;*
- *de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;*
- *d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS

20 SEP. 2017

COURRIER

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

20 SEP. 2017

20 SEP. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 19 SEPTEMBRE 2017**

Extrait du registre des délibérations

Objet : REVERSEMENT DE LA TCCFE – COMMUNES NOUVELLES DE MOINS DE 2 000 HABITANTS

L’an deux mille dix-sept, le 19 septembre, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 septembre 2017, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
4	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	
6	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
7	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
11	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	X
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
17	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	X
21	CAEN EST	BIZET	Michel	
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
23	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
31	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
33	LISIEUX - MOYAU	BOURGEOT	Gilles	X
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves	
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	
37	CU CAEN LA MER	BUHOT	Cyril	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	LISIEUX - MOYAU	CARILLET	Sylvie	
40	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
41	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
42	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
43	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
44	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
45	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
46	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
47	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
48	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	
49	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	
50	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
51	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
52	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
53	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
54	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
55	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
56	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X
57	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
58	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	
59	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
60	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
61	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	
62	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
63	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
64	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	
65	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
66	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	
67	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
68	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
69	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
70	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	X
71	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
72	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
73	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X
74	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
75	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
76	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	X
77	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
78	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	
79	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	
80	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
81	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
82	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
83	LISIEUX - MOYAUX	GODEREAUX	Gilbert	
84	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
85	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
86	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
87	AUNAY - BENY -CAUMONT	GRANDIN	Mickaël	X
88	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
89	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	X
90	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
91	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	X
92	CU CAEN LA MER	GUEROUT	Eric	X
93	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X
94	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	X
95	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	
96	LIVAROT-PAYS-D'AUGE	HENRY	Patricia	X
97	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
98	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
99	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
100	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
101	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
102	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	
103	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
104	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	
105	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
106	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
107	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
108	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
109	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
110	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
111	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
112	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
113	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
114	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
115	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	
116	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	
117	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
118	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
119	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
120	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
121	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
122	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
123	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
124	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
125	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	X
126	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe	
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoît	X
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
133	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
134	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
135	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
136	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	
137	BAYEUX	MANACH	Gérard	
138	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
139	BAYEUX	MARIE	Gérard	X
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
143	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
144	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
145	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
146	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
147	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
148	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
149	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
150	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
151	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
152	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
153	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	
154	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
155	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
156	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
157	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	
158	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian	
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	
162	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
163	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
164	FALAISE	POURNY	Pascal	
165	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
166	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	X
167	CAEN SUD	REGNAULT DE PREMESNIL	Xavier	X
168	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	X
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	X
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REVET	Alain	X
172	CU CAEN LA MER	REYNAUD	Marc	
173	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
174	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
175	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
176	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
177	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	
178	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	
180	CAEN AGGLO	SERARD	Patrick	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	X
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
188	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
190	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	
191	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
192	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	
193	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
194	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
195	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
196	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
197	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
198	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
199	CU CAEN LA MER	Représentant à désigner		

Pouvoirs :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1	Michel LEMOINE	CUCM	Jean-Philippe MAUPETIT	CUCM
2	Jacques ROYER	ST PIERRE/DIVES-MEZIDON	François BLIN	LIVAROT-ORBEC
3	Jean-Marc GILLES	CUCM	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
4	Henri GIRARD	CAEN OUEST	Catherine GOURNEY-LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER
5	Claude PICOT	CUCM	Xavier DE GOUVILLE	CAEN AGGLO
6	Romain BAIL	CUCM	Claude CHESNEL	BALLEROY LITTRY VILLERS
7	Jean-Yves HEURTIN	FALAISE	Bernard LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
8	Guy BIZET	SUISSE NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE NORMANDE
9	Mireille DUFOUR	ISIGNY-TREVIERES	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
10	Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY-DOUVRES	Joël BELLANGER	CUCM
11	Laurent MATA	CUCM	Sengded CHANTHAPANYA	CUCM
12	Gilbert GODEREAUX	LISIEUX MOYAUX	Gérard POULAIN	PONT L'EVEQUE
13	Roger HUET	CUCM	Alain LIARD	SUISSE NORMANDE
14	Sylvie CARILLET	LISIEUX MOYAUX	Claude GLASSON	LISIEUX MOYAUX
15	Joseph DESQUESNE	AUNAY BENY CAUMONT	Christian GABRIEL	AUNAY BENY CAUMONT
16	Pierre COUESPEL	CUCM	Daniel FRANCOISE	CUCM

Secrétaire de séance : M. Alain LIARD, représentant de la commission locale d'énergie de la SUISSE NORMANDE a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	198	101	16	117

Pour rappel, les communes membres du SDEC ÉNERGIE sont réparties en trois catégories distinctes, selon les règles d'éligibilité aux aides à l'électrification rurale – FACÉ -- et le niveau de perception, par le syndicat, de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité – TCCFE.

Les communes éligibles aux aides du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACÉ) doivent remplir deux conditions cumulatives : avoir moins de 2 000 habitants et être situées hors du périmètre d'une unité urbaine dont la population totale est supérieure à 5 000 habitants. Lorsque les communes répondent aux deux conditions, elles sont déclarées en régime rural, les autres communes relevant du régime urbain.

Les trois catégories de communes ainsi définies sont les suivantes :

- Les communes « A » sont les communes urbaines du Calvados qui perçoivent directement la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité ;
- Les communes « B » sont les communes urbaines du Calvados, pour lesquelles, le SDEC ÉNERGIE perçoit la TCCFE ; communes qui se répartissent en deux sous catégories :
 - Les communes B1, bénéficiant d'un reversement de la TCCFE de 50%.
 - Les communes B2, ne bénéficiant d'aucun reversement de la TCCFE par le SDEC ÉNERGIE.

- Les communes « C », dites rurales, pour lesquelles le SDEC ÉNERGIE perçoit la TCCFE sans reversement à la commune.

Le Code Général des Collectivités Territoriales stipule que lorsqu'il existe un syndicat intercommunal, exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité est perçue par le syndicat en lieu et place de l'ensemble des communes :

- dont la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants ;
- ou dans lesquelles la taxe est perçue par le syndicat au 31 décembre 2010 ;

Il est aussi précisé que le syndicat est légitime pour percevoir la totalité de la TCCFE au regard de la situation constatée de perception de cette taxe au 31 décembre 2010 selon le principe de cristallisation.

Pour les communes nouvelles de moins de 2 000 habitants, créées depuis le 1^{er} janvier 2011, le principe de cristallisation ne peut s'appliquer puisque ces communes nouvelles n'existaient pas au 31 décembre 2010.

C'est donc la règle générale qui prévaut, à savoir la perception par le syndicat de la TCCFE sur le territoire de ces communes nouvelles qui deviennent éligibles au régime d'aides des communes de catégorie C.

Au 1^{er} janvier 2017, les 19 communes nouvelles de moins de 2 000 habitants concernées sont les suivantes :

Aure sur Mer	Mery-Bissières-en-Auge
Aurseulles	Moulins en Bessin
Balleroy sur Drôme	Notre Dame d'Estrées Corbon
Belle Vie en Auge	Ponts sur Seulles
Colomby Anguerny	Seullines
Dialan sur Chainé	Terres de Druance
Formigny la Bataille	Valambray
Laize Clinchamps	Val de Drôme
La Vespière Friardel	Val de Vie
Malherbe sur Ajon	

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- *de percevoir, à compter du 1^{er} janvier 2018, la totalité de la TCCFE pour les nouvelles communes rurales de moins de 2 000 habitants mentionnées dans le tableau ci-dessus ;*
- *de fixer le coefficient multiplicateur pour ces communes à 8.5 ;*
- *de classer les dites communes en catégorie « C » ;*
- *d'autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.*



JL - DB1 2017 - 253

2017-03/CS/DB-02

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE du CALVADOS

29 SEP. 2017

- COURRIER -

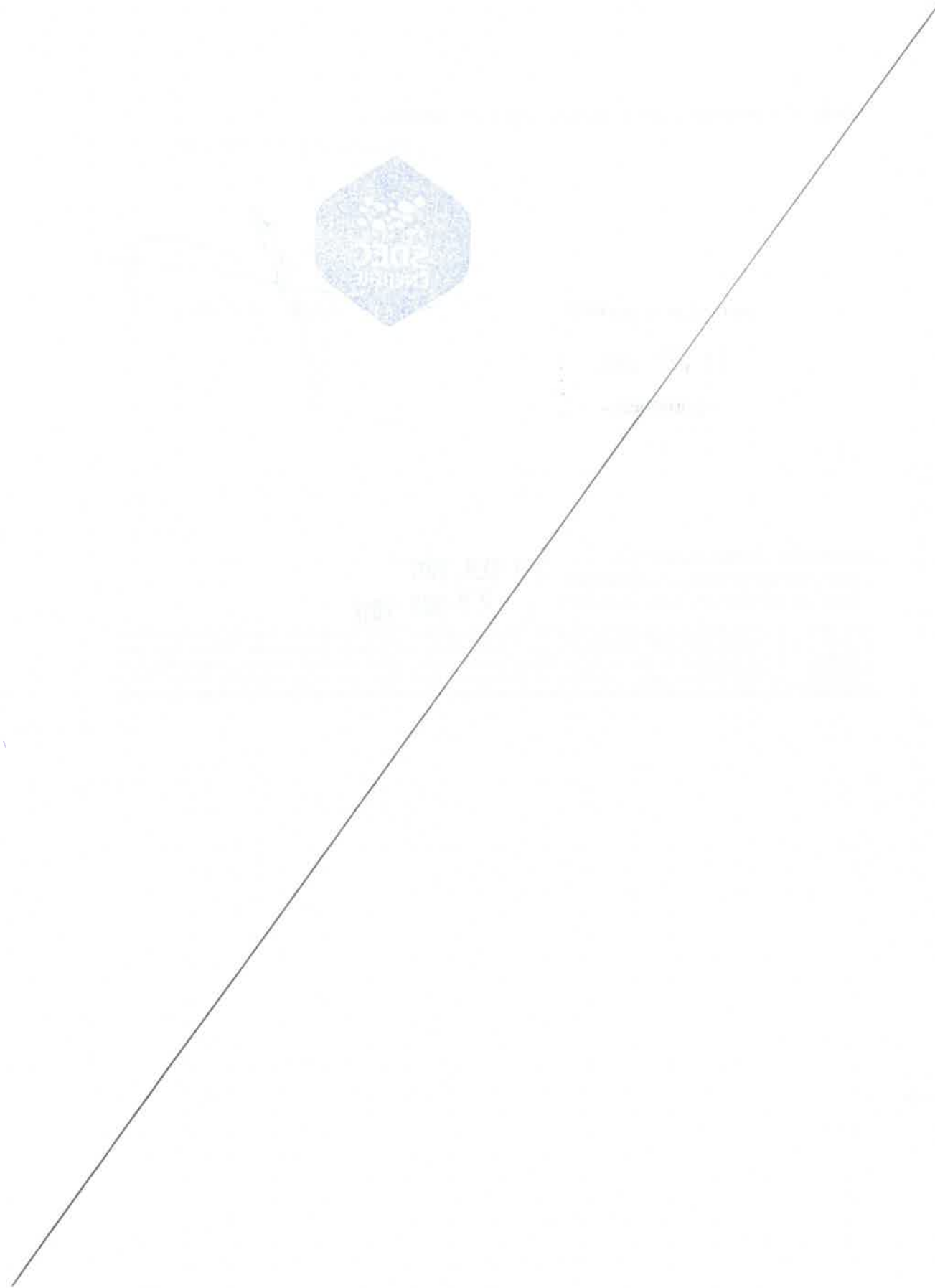
Délibération certifiée exécutoire :
- pour avoir été publiée ou notifiée le : **29 SEP. 2017**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **29 SEP. 2017**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



1994-1995
1994-1995

1994-1995
1994-1995





**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 19 SEPTEMBRE 2017**

Extrait du registre des délibérations

Objet : REVERSEMENT DE LA TCCFE – COMMUNES NOUVELLES DE PLUS DE 2 000 HABITANTS

L’an deux mille dix-sept, le 19 septembre, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 septembre 2017, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	x
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
4	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	
6	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
7	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
11	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	x
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	x
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	x
17	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	x
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	x
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	x
21	CAEN EST	BIZET	Michel	
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
23	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	x
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	x
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	x
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	x
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	x
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
31	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	x
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	x
33	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	x
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	x
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves	
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	
37	CU CAEN LA MER	BUHOT	Cyril	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	x
39	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	
40	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	x
41	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	x
42	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	x

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
43	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
44	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
45	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
46	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
47	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
48	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	
49	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	
50	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
51	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
52	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
53	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
54	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
55	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
56	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X
57	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
58	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	
59	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
60	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
61	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	
62	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
63	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
64	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	
65	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
66	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	
67	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
68	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
69	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
70	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	X
71	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
72	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
73	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X
74	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
75	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
76	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	X
77	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
78	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	
79	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	
80	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
81	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
82	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
83	LISIEUX - MOYAUX	GODEREAUX	Gilbert	
84	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
85	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
86	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
87	AUNAY - BENY -CAUMONT	GRANDIN	Mickaël	X
88	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
89	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	X
90	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
91	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	X
92	CU CAEN LA MER	GUEROUT	Eric	X
93	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X
94	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	X
95	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	
96	LIVAROT-PAYS-D'AUGE	HENRY	Patricia	X
97	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
98	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
99	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
100	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
101	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
102	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	
103	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
104	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	
105	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
106	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
107	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
108	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
109	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
110	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
111	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
112	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
113	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
114	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
115	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	
116	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	
117	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
118	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
119	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
120	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
121	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
122	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
123	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
124	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
125	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	X
126	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe	
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
130	CU CAEN LA MER	LEVEREREND	Benoit	X
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
133	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
134	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
135	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
136	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	
137	BAYEUX	MANACH	Gérard	
138	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
139	BAYEUX	MARIE	Gérard	X
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
143	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
144	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
145	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
146	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
147	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
148	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
149	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
150	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
151	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
152	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
153	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	
154	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
155	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
156	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
157	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	
158	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian	
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	
162	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
163	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
164	FALAISE	POURNY	Pascal	
165	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
166	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	X
167	CAEN SUD	REGNAULT DE PREMESNIL	Xavier	X
168	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	X
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	X
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
172	CU CAEN LA MER	REYNAUD	Marc	
173	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
174	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
175	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
176	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
177	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	
178	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	
180	CAEN AGGLO	SERARD	Patrick	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAux	TARGAT	Dany	
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	X
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
188	LISIEUX - MOYAux	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
190	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	
191	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
192	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	
193	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
194	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
195	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
196	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
197	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
198	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
199	CU CAEN LA MER	Représentant à désigner		

Pouvoirs :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1	Michel LEMOINE	CUCM	Jean-Philippe MAUPETIT	CUCM
2	Jacques ROYER	ST PIERRE/DIVES-MEZIDON	François BLIN	LIVAROT-ORBEC
3	Jean-Marc GILLES	CUCM	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
4	Henri GIRARD	CAEN OUEST	Catherine GOURNEY-LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER
5	Claude PICOT	CUCM	Xavier DE GOUVILLE	CAEN AGGLO
6	Romain BAIL	CUCM	Claude CHESNEL	BALLEROY LITTRY VILLERS
7	Jean-Yves HEURTIN	FALAISE	Bernard LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
8	Guy BIZET	SUISSE NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE NORMANDE
9	Mireille DUFOUR	ISIGNY-TREVIERES	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
10	Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY-DOUVRES	Joël BELLANGER	CUCM
11	Laurent MATA	CUCM	Sengded CHANTHAPANYA	CUCM
12	Gilbert GODEREAUX	LISIEUX MOYAUX	Gérard POULAIN	PONT L'EVEQUE
13	Roger HUET	CUCM	Alain LIARD	SUISSE NORMANDE
14	Sylvie CARILLET	LISIEUX MOYAUX	Claude GLASSON	LISIEUX MOYAUX
15	Joseph DESQUESNE	AUNAY BENY CAUMONT	Christian GABRIEL	AUNAY BENY CAUMONT
16	Pierre COUESPEL	CUCM	Daniel FRANCOISE	CUCM

Secrétaire de séance : M. Alain LIARD, représentant de la commission locale d'énergie de la SUISSE NORMANDE a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	198	101	16	117

Pour rappel, les communes membres du SDEC ÉNERGIE sont réparties en trois catégories distinctes selon les règles d'éligibilité aux aides à l'électrification rurale - FACÉ - et du niveau de perception, par le syndicat, de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité - TCCFE.

Les communes éligibles aux aides du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACÉ) doivent remplir deux conditions cumulatives : avoir moins de 2 000 habitants et être situées hors du périmètre d'une unité urbaine dont la population totale est supérieure à 5 000 habitants. Lorsque les communes répondent aux deux conditions, elles sont déclarées en régime rural, les autres communes relevant du régime urbain.

Les trois catégories de communes ainsi définies sont les suivantes :

- Les communes « A » sont les communes urbaines du Calvados qui perçoivent directement la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité ;
- Les communes « B » sont les communes urbaines du Calvados pour lesquelles le SDEC ÉNERGIE perçoit la TCCFE, communes qui se répartissent en deux sous catégories :

- Les communes B1, bénéficiant d'un reversement de la TCCFE de 50%.
- Les communes B2, ne bénéficiant d'aucun reversement de la TCCFE par le SDEC ÉNERGIE.
- Les communes « C », dites rurales, pour lesquelles le SDEC ÉNERGIE perçoit la TCCFE sans reversement à la commune.

En application notamment des lois du 16 décembre 2010 et du 16 mars 2015 portant création et amélioration du régime de la commune nouvelle, 19 communes nouvelles sont créées dans le Calvados dépassant les 2 000 habitants.

Il s'agit des communes suivantes :

Caumont-sur-Aure	Rots
Condé-en-Normandie	Saint-Pierre-en-Auge
Creully-sur-Seulles	Saline
Isigny-sur-mer	Souleuvre-en-Bocage
Le Hom	Thue et Mue
Les Monts d'Aunay	Val d'Arry
Livarot-Pays-d'Auge	Valdallière
Mezidon Vallée d'Auge	Valorbiquet
Moult-Chicheboville	Vire Normandie
Noues de Sienne	

Le Code Général des Collectivités Territoriales stipule que lorsqu'il existe un syndicat intercommunal, exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité est perçue par le syndicat en lieu et place de l'ensemble des communes :

- dont la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants ;
- ou dans lesquelles la taxe est perçue par le syndicat au 31 décembre 2010 ;

Il est aussi précisé :

- que le syndicat est légitime pour percevoir la totalité de la TCCFE au regard de la situation constatée de perception de cette taxe au 31 décembre 2010 selon le principe dit « de cristallisation »;
- qu'une partie de la taxe peut être reversée, sous réserve d'une délibération concordante entre le SDEC ÉNERGIE et la commune correspondante.

Pour les communes nouvelles de plus de 2000 habitants, créées depuis le 1^{er} janvier 2016, le principe de cristallisation ne peut s'appliquer puisque ces communes nouvelles n'existaient pas au 31 décembre 2010.

C'est donc la règle générale qui prévaut à savoir la perception par la commune nouvelle de la TCCFE de son territoire sauf à définir, par délibération concordante avec le SDEC ENERGIE, des modalités de perception de cette taxe par le syndicat et de reversement partiel à la commune nouvelle.

Plusieurs réunions ont été organisées avec chacune de ces communes nouvelles afin de convenir des modalités à mettre en œuvre concernant la TCCFE, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Ainsi :



- Trois communes nouvelles auront délibéré avant le 30 septembre 2017 pour percevoir et conserver la totalité de la TCCFE ; Il s'agit des communes de Condé en Normandie, Rots et Saline.
- Quatre communes nouvelles auront délibéré avant le 30 septembre 2017 pour autoriser le SDEC ENERGIE à percevoir directement la TCCFE et pour bénéficier d'un reversement de 50% de la TCCFE ; Il s'agit des communes de Creully-sur-Seulles, Les Monts d'Aunay, Thue et Mue et de Moulit-Chicheboville ;
- Cinq communes nouvelles auront délibéré avant le 30 septembre 2017 pour autoriser le SDEC ENERGIE à percevoir directement la TCCFE et pour percevoir un montant de TCCFE 2018 en proportion équivalente à celui perçu en 2017 ; Il s'agit des communes de Mézidon Vallée d'Auge, Isigny-sur-Mer, Le Hom, Saint-Pierre-en Auge et Vire-Normandie ;
- Sept communes nouvelles auront délibéré avant le 30 septembre 2017 pour autoriser le SDEC ENERGIE à percevoir et conserver la totalité de la TCCFE ; Il s'agit des communes suivantes :
 - Caumont-sur-Aure
 - Livarot Pays-d'Auge
 - Noues de Sienne
 - Souleuvre-en-Bocage
 - Val d'Arry
 - Valdallière
 - Valorbiquet

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- *de ne plus percevoir à compter du 1^{er} janvier 2018, la totalité de la TCCFE pour les nouvelles communes de Condé en Normandie, Rots et Saline et de classer les dites communes en catégorie « A » ;*
- *de percevoir, à compter du 1^{er} janvier 2018, la totalité de la TCCFE et à reverser 50% du montant de la TCCFE pour les nouvelles communes de Creully-sur-Seulles, Les Monts d'Aunay, Thue et Mue et de Moulit-Chicheboville et de classer les dites communes en catégorie « B1 » ;*
- *de percevoir, à compter du 1^{er} janvier 2018, la totalité de la TCCFE et à reverser un montant de TCCFE en proportion équivalente à celui de 2017 pour les nouvelles communes de Mézidon Vallée d'Auge, Isigny-sur-Mer, Le Hom, Saint-Pierre-en Auge et Vire-Normandie et de conserver le classement de chaque commune historique comme il était en 2017 ;*
- *de percevoir et conserver, à compter du 1^{er} janvier 2018, la totalité de la TCCFE pour les nouvelles communes de Caumont-sur-Aure, Livarot-Pays-d'Auge, Noues de Sienne, Souleuvre-en-Bocage, Val d'Arry, Valdallière et Valorbiquet et de classer les dites communes en catégorie « B2 » ;*
- *de fixer, pour les 16 communes nouvelles, pour lesquelles le SDEC ENERGIE percevra, à compter du 1^{er} janvier 2018, la TCCFE, le coefficient multiplicateur à 8.5 ;*
- *d'autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE du CALVADOS

29 SEP. 2017

- COURRIER -

Délibération certifiée exécutoire : **29 SEP. 2017**
- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le : **29 SEP. 2017**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 19 SEPTEMBRE 2017**

Extrait du registre des délibérations

Objet : REVERSEMENT DE LA TCCFE – COMMUNE URBAINE DE CUVERVILLE

L'an deux mille dix-sept, le 19 septembre, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 septembre 2017, s'est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
4	PONT L'EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	
6	PONT L'EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
7	PONT L'EVEQUE	AUBIN	Pierre	
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
11	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	X
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
17	PONT L'EVEQUE	BENOIST	Claude	
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	X
21	CAEN EST	BIZET	Michel	
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
23	PONT L'EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
31	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
33	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves	
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	
37	CU CAEN LA MER	BUHOT	Cyril	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	
40	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
41	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
42	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
43	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
44	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
45	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
46	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
47	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
48	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	
49	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	
50	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
51	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
52	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
53	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
54	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
55	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
56	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X
57	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
58	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	
59	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
60	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
61	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	
62	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
63	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
64	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	
65	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
66	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	
67	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
68	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
69	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
70	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	X
71	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
72	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
73	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian	X
74	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
75	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
76	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	X
77	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
78	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	
79	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	
80	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
81	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
82	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
83	LISIEUX - MOYAUX	GODEREAUX	Gilbert	
84	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
85	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
86	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
87	AUNAY - BENY - CAUMONT	GRANDIN	Mickaël	X
88	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
89	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	X
90	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
91	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	X
92	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
93	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X
94	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	X
95	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	
96	LIVAROT-PAYS-D'AUGE	HENRY	Patricia	X
97	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
98	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
99	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
100	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
101	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
102	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	
103	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
104	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	
105	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
106	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
107	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
108	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
109	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
110	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
111	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
112	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
113	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
114	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
115	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	
116	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	
117	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
118	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
119	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
120	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
121	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
122	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
123	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
124	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
125	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	X
126	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe	
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoît	X
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
133	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
134	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
135	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
136	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	
137	BAYEUX	MANACH	Gérard	
138	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
139	BAYEUX	MARIE	Gérard	X
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
143	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
144	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
145	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
146	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
147	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
148	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
149	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
150	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
151	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
152	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
153	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	
154	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
155	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
156	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
157	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	
158	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian	
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	
162	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
163	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
164	FALAISE	POURNY	Pascal	
165	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
166	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	X
167	CAEN SUD	REGNAULT DE PREMESNIL	Xavier	X
168	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	X
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	X
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
172	CU CAEN LA MER	REYNAUD	Marc	
173	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
174	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
175	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
176	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
177	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	
178	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	
180	CAEN AGGLO	SERARD	Patrick	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAux	TARGAT	Dany	
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	X
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
188	LISIEUX - MOYAux	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
190	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	
191	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
192	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	
193	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
194	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
195	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
196	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
197	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
198	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
199	CU CAEN LA MER	Représentant à désigner		

Pouvoirs :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1	Michel LEMOINE	CUCM	Jean-Philippe MAUPETIT	CUCM
2	Jacques ROYER	ST PIERRE/DIVES-MEZIDON	François BLIN	LIVAROT-ORBEC
3	Jean-Marc GILLES	CUCM	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
4	Henri GIRARD	CAEN OUEST	Catherine GOURNEY-LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER
5	Claude PICOT	CUCM	Xavier DE GOUVILLE	CAEN AGGLO
6	Romain BAIL	CUCM	Claude CHESNEL	BALLEROY LITTRY VILLERS
7	Jean-Yves HEURTIN	FALAISE	Bernard LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
8	Guy BIZET	SUISSE NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE NORMANDE
9	Mireille DUFOUR	ISIGNY-TREVIERES	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
10	Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY-DOUVRES	Joël BELLANGER	CUCM
11	Laurent MATA	CUCM	Sengded CHANTHAPANYA	CUCM
12	Gilbert GODEREAUX	LISIEUX MOYAUX	Gérard POULAIN	PONT L'EVEQUE
13	Roger HUET	CUCM	Alain LIARD	SUISSE NORMANDE
14	Sylvie CARILLET	LISIEUX MOYAUX	Claude GLASSON	LISIEUX MOYAUX
15	Joseph DESQUESNE	AUNAY BENY CAUMONT	Christian GABRIEL	AUNAY BENY CAUMONT
16	Pierre COUESPEL	CUCM	Daniel FRANCOISE	CUCM

Secrétaire de séance : M. Alain LIARD, représentant de la commission locale d'énergie de la SUISSE NORMANDE a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	198	101	16	117

Vu la délibération du 9 septembre 2015, prise par la commune de Cuverville autorisant le SDEC ENERGIE à percevoir et conserver la totalité de la TCCFE de son territoire ;

Vu la délibération concordante du Comité Syndical du SDEC ENERGIE, en date du 24 septembre 2015, actant de la perception et la conservation de la totalité de la TCCFE de la commune de Cuverville, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la délibération du 11 septembre 2017, de la commune de Cuverville, décidant d'autoriser le SDEC ENERGIE à percevoir directement la TCCFE et à bénéficier d'un reversement de 50% de la TCCFE et ce, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Par la présente délibération concordante, le Comité Syndical décide, pour la commune de Cuverville, de fixer le taux de reversement de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité, perçue par le SDEC ÉNERGIE sur l'année civile précédente, à 50% et ce, à partir du 1^{er} janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de percevoir, à compter du 1^{er} janvier 2018, la totalité de la TCCFE et à reverser 50% du montant de la TCCFE pour la commune urbaine de Cuverville, qui a délibéré en ce sens avant le 30 septembre 2017,
- de classer la commune de Cuverville en catégorie « B1 »,
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE du CALVADOS

29 SEP. 2017

- COURRIER -

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **29 SEP. 2017**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **29 SEP. 2017**

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 19 SEPTEMBRE 2017**

Extrait du registre des délibérations

Objet : FINANCEMENTS PAR FONDS DE CONCOURS

L’an deux mille dix-sept, le 19 septembre, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 septembre 2017, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
4	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	
6	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
7	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
11	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	X
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
17	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	X
21	CAEN EST	BIZET	Michel	
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
23	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
31	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
33	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves	
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	
37	CU CAEN LA MER	BUHOT	Cyril	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	
40	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
41	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
42	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
43	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
44	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
45	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
46	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
47	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
48	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	
49	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	
50	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
51	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
52	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
53	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
54	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
55	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
56	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X
57	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
58	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	
59	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
60	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
61	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	
62	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
63	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
64	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	
65	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
66	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	
67	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
68	CAEN SUD	IEFFÉ	Patricia	X
69	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
70	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	X
71	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
72	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
73	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X
74	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
75	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
76	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	X
77	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
78	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	
79	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	
80	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
81	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
82	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
83	LISIEUX - MOYAUX	GODEREAUX	Gilbert	
84	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
85	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
86	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
87	AUNAY - BENY -CAUMONT	GRANDIN	Mickaël	X
88	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
89	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	X
90	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
91	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	X
92	CU CAEN LA MER	GUEROUT	Eric	X
93	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X
94	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	X
95	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	
96	LIVAROT-PAYS-D'AUGE	HENRY	Patricia	X
97	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
98	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
99	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
100	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
101	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
102	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	
103	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
104	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	
105	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
106	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
107	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
108	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
109	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
110	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
111	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
112	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
113	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
114	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
115	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	
116	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	
117	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
118	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
119	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
120	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
121	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
122	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
123	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
124	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
125	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	X
126	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe	
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	X
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
133	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
134	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
135	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
136	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	
137	BAYEUX	MANACH	Gérard	
138	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
139	BAYEUX	MARIE	Gérard	X
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
143	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
144	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
145	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
146	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
147	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
148	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
149	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
150	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
151	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
152	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
153	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	
154	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
155	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
156	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
157	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	
158	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian	
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	
162	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
163	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
164	FALAISE	POURNY	Pascal	
165	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
166	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	X
167	CAEN SUD	REGNAULT DE PREMESNIL	Xavier	X
168	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	X
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	X
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
172	CU CAEN LA MER	REYNAUD	Marc	
173	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
174	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
175	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
176	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
177	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	
178	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	
180	CAEN AGGLO	SERARD	Patrick	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAux	TARGAT	Dany	
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	X
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
188	LISIEUX - MOYAux	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
190	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	
191	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
192	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	
193	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
194	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
195	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
196	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
197	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
198	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
199	CU CAEN LA MER	Représentant à désigner		

Pouvoirs :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1	Michel LEMOINE	CUCM	Jean-Philippe MAUPETIT	CUCM
2	Jacques ROYER	ST PIERRE/DIVES-MEZIDON	François BLIN	LIVAROT-ORBEC
3	Jean-Marc GILLES	CUCM	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
4	Henri GIRARD	CAEN OUEST	Catherine GOURNEY-LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER
5	Claude PICOT	CUCM	Xavier DE GOUVILLE	CAEN AGGLO
6	Romain BAIL	CUCM	Claude CHESNEL	BALLEROY LITTRY VILLERS
7	Jean-Yves HEURTIN	FALAISE	Bernard LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
8	Guy BIZET	SUISSE NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE NORMANDE
9	Mireille DUFOUR	ISIGNY-TREVIERES	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
10	Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY-DOUVRES	Joël BELLANGER	CUCM
11	Laurent MATA	CUCM	Sengded CHANTHAPANYA	CUCM
12	Gilbert GODEREAUX	LISIEUX MOYAUX	Gérard POULAIN	PONT L'EVEQUE
13	Roger HUET	CUCM	Alain LIARD	SUISSE NORMANDE
14	Sylvie CARILLET	LISIEUX MOYAUX	Claude GLASSON	LISIEUX MOYAUX
15	Joseph DESQUESNE	AUNAY BENY CAUMONT	Christian GABRIEL	AUNAY BENY CAUMONT
16	Pierre COUESPEL	CUCM	Daniel FRANCOISE	CUCM

Secrétaire de séance : M. Alain LIARD, représentant de la commission locale d'énergie de la SUISSE NORMANDE a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	198	101	16	117

Par délibération en date du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Le Comité Syndical doit se prononcer sur les 64 nouveaux projets, présentés depuis le Comité Syndical du 6 avril dernier, pour un montant total de 1 100 118,37 €.

La liste de ces projets a été adressée aux représentants du Comité Syndical, préalablement à la réunion – annexe B de la note de présentation.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- *de valider cette liste de demandes (jointe en annexe) ;*
- *de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;*
- *d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



SDEC
ENERGIE
Jacques LELANDAIS

PREFECTURE du CALVADOS

29 SEP. 2017

- COURRIER -

Délibération certifiée exécutoire : **29 SEP. 2017**
- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le : **29 SEP. 2017**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 19 SEPTEMBRE 2017**

Extrait du registre des délibérations

Objet : CLOTURE DES REGIES DE RECETTES ET DELEGATION AU BUREAU SYNDICAL POUR LA CREATION ET LA REVISION DE REGIES D’AVANCES ET DE RECETTES NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES DU SYNDICAT.

L’an deux mille dix-sept, le 19 septembre, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 septembre 2017, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
4	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	
6	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
7	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
11	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	X
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
17	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	X
21	CAEN EST	BIZET	Michel	
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
23	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
31	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
33	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves	
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	
37	CU CAEN LA MER	BUHOT	Cyril	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	
40	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
41	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
42	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
43	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
44	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
45	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
46	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
47	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
48	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	
49	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	
50	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
51	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
52	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
53	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
54	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
55	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
56	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X
57	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
58	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	
59	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
60	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
61	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	
62	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
63	CU CAEN LA MER	DOSEUR	Xavier	X
64	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	
65	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
66	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	
67	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
68	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
69	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
70	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	X
71	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
72	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
73	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X
74	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
75	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
76	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	X
77	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
78	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	
79	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	
80	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
81	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
82	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
83	LISIEUX - MOYAUX	GODEREAUX	Gilbert	
84	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
85	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
86	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
87	AUNAY - BENY -CAUMONT	GRANDIN	Mickaël	X
88	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
89	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	X
90	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
91	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	X
92	CU CAEN LA MER	GUEROUT	Eric	X
93	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X
94	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	X
95	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	
96	LIVAROT-PAYS-D'AUGE	HENRY	Patricia	X
97	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
98	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
99	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
100	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
101	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
102	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	
103	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
104	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	
105	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
106	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
107	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
108	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
109	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
110	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
111	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
112	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
113	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
114	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
115	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	
116	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	
117	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
118	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
119	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
120	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
121	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
122	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
123	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
124	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
125	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	X
126	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe	
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	X
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
133	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
134	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
135	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
136	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	
137	BAYEUX	MANACH	Gérard	
138	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
139	BAYEUX	MARIE	Gérard	X
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
143	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
144	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
145	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
146	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
147	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
148	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
149	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
150	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
151	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
152	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
153	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	
154	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
155	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
156	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
157	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	
158	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian	
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	
162	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
163	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
164	FALAISE	POURNY	Pascal	
165	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
166	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	X
167	CAEN SUD	REGNAULT DE PREMESNIL	Xavier	X
168	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	X
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	X
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	RENET	Alain	X
172	CU CAEN LA MER	REYNAUD	Marc	
173	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
174	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
175	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
176	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
177	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	
178	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	
180	CAEN AGGLO	SERARD	Patrick	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	X
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
188	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
190	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	
191	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
192	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	
193	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
194	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
195	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
196	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
197	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
198	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
199	CU CAEN LA MER	Représentant à désigner		

Pouvoirs :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1	Michel LEMOINE	CUCM	Jean-Philippe MAUPETIT	CUCM
2	Jacques ROYER	ST PIERRE/DIVES-MEZIDON	François BLIN	LIVAROT-ORBEC
3	Jean-Marc GILLES	CUCM	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
4	Henri GIRARD	CAEN OUEST	Catherine GOURNEY-LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER
5	Claude PICOT	CUCM	Xavier DE GOUVILLE	CAEN AGGLO
6	Romain BAIL	CUCM	Claude CHESNEL	BALLEROY LITTRY VILLERS
7	Jean-Yves HEURTIN	FALAISE	Bernard LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
8	Guy BIZET	SUISSE NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE NORMANDE
9	Mireille DUFOUR	ISIGNY-TREVIERES	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
10	Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY-DOUVRES	Joël BELLANGER	CUCM
11	Laurent MATA	CUCM	Sengded CHANTHAPANYA	CUCM
12	Gilbert GODEREAUX	LISIEUX MOYAUX	Gérard POULAIN	PONT L'EVEQUE
13	Roger HUET	CUCM	Alain LIARD	SUISSE NORMANDE
14	Sylvie CARILLET	LISIEUX MOYAUX	Claude GLASSON	LISIEUX MOYAUX
15	Joseph DESQUESNE	AUNAY BENY CAUMONT	Christian GABRIEL	AUNAY BENY CAUMONT
16	Pierre COUESPEL	CUCM	Daniel FRANCOISE	CUCM

Secrétaire de séance : M. Alain LIARD, représentant de la commission locale d'énergie de la SUISSE NORMANDE a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	198	101	16	117

Le Président rappelle que le SDEC ENERGIE a créé trois régies de recettes au budget général, par délibérations du Comité Syndical des 24 septembre 2015 et 12 février 2016 pour les activités suivantes :

1. Les recettes liées à la recharge des véhicules électriques et hybrides,
2. L'encaissement des contributions des tiers privés pour les raccordements électriques,
3. Les remboursements de sinistres dans le cadre de l'exercice de la compétence Eclairage Public et Signalisation Lumineuse.

Ces régies, créées par le Comité syndical, ne peuvent être modifiées que par cette instance.

Pour rendre plus efficient le fonctionnement de ces trois régies, il est proposé au Comité Syndical :

1. de clôturer les trois régies existantes au 31 octobre 2017 ;
2. de valider la délégation de pouvoir au Bureau Syndical, pour la création et la révision de régies d'avances et de recettes nécessaires au fonctionnement des services du syndicat ;
3. de créer trois nouvelles au 1^{er} novembre 2017 lors du Bureau Syndical du 20 octobre 2017.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de clôturer les trois régies de recettes existantes au 31 octobre 2017,
- de valider une délégation de pouvoir au Bureau Syndical pour la création, les modifications et la clôture des régies de recettes, les régies d'avance et les régies d'avance et de recettes,
- d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE du CALVADOS

29 SEP. 2017

- COURRIER -

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **29 SEP. 2017**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **29 SEP. 2017**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 19 SEPTEMBRE 2017**

Extrait du registre des délibérations

Objet : ACTUALISATION DES COMMISSIONS CAO, CDSP ET CCSPL

L'an deux mille dix-sept, le 19 septembre, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 septembre 2017, s'est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
4	PONT L'EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	
6	PONT L'EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
7	PONT L'EVEQUE	AUBIN	Pierre	
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
11	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	X
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
17	PONT L'EVEQUE	BENOIST	Claude	
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	X
21	CAEN EST	BIZET	Michel	
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
23	PONT L'EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	
31	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
33	LISIEUX - MOYAX	BOURGEOT	Gilles	X
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves	
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	
37	CU CAEN LA MER	BUHOT	Cyril	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	LISIEUX - MOYAX	CARILLET	Sylvie	
40	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
41	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
42	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
43	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
44	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
45	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
46	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
47	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
48	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	
49	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	
50	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	
51	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
52	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
53	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
54	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
55	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
56	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X
57	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
58	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	
59	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
60	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
61	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	
62	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
63	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
64	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	
65	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
66	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	
67	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
68	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
69	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
70	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	X
71	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
72	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
73	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X
74	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
75	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
76	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	X
77	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
78	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	
79	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	
80	LISIEUX - MOYAU	GLASSON	Claude	X
81	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
82	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
83	LISIEUX - MOYAU	GODEREAUX	Gilbert	
84	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
85	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
86	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
87	AUNAY - BENY -CAUMONT	GRANDIN	Mickaël	X
88	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
89	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	X
90	CU CAEN LA MER	GUENOC	Jean-Yves	X
91	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	X
92	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
93	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X
94	LISIEUX - MOYAU	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	X
95	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	
96	LIVAROT-PAYS-D'AUGE	HENRY	Patricia	X
97	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
98	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
99	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
100	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	x
101	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	x
102	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	
103	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
104	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	
105	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
106	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	x
107	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	x
108	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
109	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	x
110	CAEN EST	LE FOLL	Alain	x
111	CAEN EST	LE MESLE	Michel	x
112	FALAISE	LE TIEC	Dominique	x
113	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	x
114	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	x
115	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	
116	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	
117	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
118	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	x
119	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	x
120	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	x
121	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	x
122	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
123	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	x
124	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	x
125	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	x
126	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe	
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	x
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	x
131	FALAISE	LEROY	Eric	x
132	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
133	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	x
134	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
135	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
136	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	
137	BAYEUX	MANACH	Gérard	
138	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	x
139	BAYEUX	MARIE	Gérard	x
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	x
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
143	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
144	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	x
145	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	x
146	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	x
147	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	x
148	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	x
149	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
150	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
151	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
152	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
153	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	
154	BAYEUX	PAYSANT	Alain	x
155	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
156	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
157	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	
158	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian	
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	
162	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
163	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
164	FALAISE	POURNY	Pascal	
165	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
166	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	X
167	CAEN SUD	REGNAULT DE PREMESNIL	Xavier	X
168	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	X
170	CAEN EST	RENOISE	Bruno	X
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REVET	Alain	X
172	CU CAEN LA MER	REYNAUD	Marc	
173	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
174	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
175	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
176	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
177	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	
178	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	
180	CAEN AGGLO	SERARD	Patrick	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAux	TARGAT	Dany	
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	X
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
188	LISIEUX - MOYAux	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
190	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	
191	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
192	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	
193	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
194	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
195	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
196	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
197	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
198	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
199	CU CAEN LA MER	Représentant à désigner		

Pouvoirs :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1	Michel LEMOINE	CUCM	Jean-Philippe MAUPETIT	CUCM
2	Jacques ROYER	ST PIERRE/DIVES-MEZIDON	François BLIN	LIVAROT-ORBEC
3	Jean-Marc GILLES	CUCM	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
4	Henri GIRARD	CAEN OUEST	Catherine GOURNEY-LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER
5	Claude PICOT	CUCM	Xavier DE GOUVILLE	CAEN AGGLO
6	Romain BAIL	CUCM	Claude CHESNEL	BALLEROY LITTRY VILLERS
7	Jean-Yves HEURTIN	FALAISE	Bernard LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
8	Guy BIZET	SUISSE NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE NORMANDE
9	Mireille DUFOUR	ISIGNY-TREVIERES	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
10	Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY-DOUVRES	Joël BELLANGER	CUCM
11	Laurent MATA	CUCM	Sengded CHANTHAPANYA	CUCM
12	Gilbert GODEREAUX	LISIEUX MOYAU	Gérard POULAIN	PONT L'EVEQUE
13	Roger HUET	CUCM	Alain LIARD	SUISSE NORMANDE
14	Sylvie CARILLET	LISIEUX MOYAU	Claude GLASSON	LISIEUX MOYAU
15	Joseph DESQUESNE	AUNAY BENY CAUMONT	Christian GABRIEL	AUNAY BENY CAUMONT
16	Pierre COUESPEL	CUCM	Daniel FRANCOISE	CUCM

Secrétaire de séance : M. Alain LIARD, représentant de la commission locale d'énergie de la SUISSE NORMANDE a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	198	101	16	117

M. le Président expose que M. Sébastien LECLERC, Vice-Président du SDEC ÉNERGIE, récemment élu député de la 3^{ème} circonscription du Calvados, a décidé de renoncer à l'ensemble de ses fonctions au sein du SDEC ÉNERGIE, en application de l'article L0. 151 du Code électoral, qui stipule que le mandat de député est incompatible avec les fonctions de président et de vice-présidents d'un syndicat mixte.

M. Sébastien LECLERC étant membre des Commissions d'Appel d'Offres (CAO), de Délégation de Services Publics (CDSP) et Constitutive des Services Publics Locaux (CCSPL) du SDEC ÉNERGIE, celles-ci doivent être remaniées.

Conformément à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics pour la CAO, dont la règle est applicable à la CSDP et la CCSPL, il doit être pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission par le suppléant inscrit dans la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste.

Ces trois commissions seront ainsi constituées :

o **Commission d'Appel d'Offres - CAO**

Membres Titulaires	Membres Suppléants
<p><u>Président</u> : Jacques LELANDAIS</p> <p>Henri GIRARD Philippe LAGALLE Bernard LEJEUNE Alain LIARD François BLIN</p>	<p>Jean-Luc GUILLOUARD Gérard MANACH Jacques ROYER Jacques TALBOT</p>

o **Commission de Délégation des Services Publics - CDSP**

Membres Titulaires	Membres Suppléants
<p><u>Président</u> : Jacques LELANDAIS</p> <p>François BLIN Catherine GOURNEY-LECONTE Bernard LEJEUNE Cédric POISSON Claude CHESNEL</p>	<p>Henri GIRARD Nicolas JOYAU Philippe LAGALLE</p>

o **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**

Pour cette commission, mise en place par le Comité Syndical du 9 mars 2017 et outre le fait que M. Claude CHESNEL, 1^{er} suppléant, devient membre titulaire à la place de M. Sébastien LECLERC, le Président propose au Comité Syndical d'actualiser la liste des représentants des associations locales.

En effet, par courrier en date du 16 mai 2017, la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie a communiqué au syndicat l'identité de son représentant.

Entités	Membres Titulaires	Membres Suppléants	
SDEC ÉNERGIE	<p><u>Président</u> : Jacques LELANDAIS François BLIN Catherine GOURNEY-LECONTE Bernard LEJEUNE Cédric POISSON Claude CHESNEL</p>	<p>Henri GIRARD Philippe LAGALLE Mireille DUFOUR</p>	
Associations Locales	Union Départementale de la CLCV du Calvados	Pierre VILAIN, Président	Moïse RENIER, Trésorier
	Fédération Départementale Familles Rurales du Calvados	Jean Louis LHOTELLIER, Trésorier	Benoît PÉPIN, Directeur
	Union Fédérale des consommateurs Que Choisir	Jean DUMORTIER	Claude BERGER-FREMY
	Groupement Régional des Associations de protection de l'Environnement	Michel HORN, Président	Brahim BOUFROU, Vice-Président
	CCI Caen Normandie	Fabienne NICOLLE	

Le Président soumet ces propositions d'actualisation à l'approbation du Comité Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de valider l'actualisation de la composition des commissions du SDEC ÉNERGIE (CAO/CDSP/CCSPL), telle que proposée ci-dessus ;
- de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE DU CALVADOS

29 SEP. 2017

- COURRIER -



SDEC
ÉNERGIE
Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire : 29 SEP. 2017
- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le : 29 SEP. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



1000 2023
1000 2023